

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2007**

**LUNDI 03 DECEMBRE 2007**

**PRESIDENT:** M. AVOCK Sam. Dan, député de Paama

**PRESENT:** 48 députés

**ABSENT:** M. BROWNY Donna, député de Malekula  
M. HILTON Danstan, député de Banks/Torres  
M. MALON Hopsmander, député de Malekula  
M. TAMATA Noël, député de Pentecôte

**RETARD:**

1. La séance commence à 8h35.
2. M. NATAPEI Edward Nipake, Vice-Premier ministre et ministre des Services publics et des Infrastructures, dit la prière.
3. Le Président, AVOCK Sam Dan, annonce que conformément à l'article 21(4) de la Constitution, 2/3 des députés est requis à n'importe quelle session. Vu que le quorum est constitué de 37 députés présents, le Président annonce que le Parlement peut constitutionnellement et légalement procéder à la Deuxième Session Ordinaire de 2007. Il annonce l'inspection de la Garde Honneur du Président de la République M. KELEKELE Kalkot Matas. Il demande ensuite le consensus du Parlement pour permettre aux médias de prendre des photos à l'intérieur de l'hémicycle.
4. La séance, suspendue à 8h37, reprend à 9h30.

5. Le Président de la République présente l’allocution d’ouverture, annonce ensuite la liste des projets de Loi à débattre puis déclare ouverte officiellement la Deuxième Session Ordinaire de 2007. (Document ci-joint à l’annexe 1)
6. La séance, suspendue à 10h00, reprend à 10h40.
7. Le Premier ministre, M. LINI Ham, répond à l’allocution. Il débute par dire que le Vanuatu est considéré comme le pays le plus heureux de la terre pourtant on a encore de problèmes de développement dans les zones rurales. Il dit se réjouir du grand nombre de touristes qui rentrent dans le pays grâce aux énormes travaux du Bureau du Tourisme National qui continue de promouvoir le Vanuatu à l’étranger. Il continue que le pays connaît actuellement une économie très efficace grâce à la stabilité du gouvernement et le soutien des députés. Il désapprouve les crimes qui se sont produits dans le pays comme la bataille du 3 mars, l’affaire de l’incendie de la résidence de la Cour Suprême et la mort de deux étudiants des îles Salomons suivie par celle d’un indigène au Club Vanuatu. Il dit qu’il importe pour tout le monde de collaborer pour lutter contre tels crimes. Il reconnaît les points soulevés par le Président de la République et déclare qu’il en est du devoir du Parlement de les considérer sérieusement. Il accepte que les Ni-Vanuatu soient conscients des conséquences des Lois foncières introduites au Parlement pour les éviter à faire face à des problèmes de ventes des terrains à l’avenir.
8. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l’Opposition, déclare que le gouvernement doit tout d’abord considérer à promouvoir l’économie coutumière par valoriser les matériaux traditionnels par l’intermédiaire de la Banque de Réserve de Vanuatu. Il fait savoir que la stabilité n’est pas la clé de la croissance économique mais le système qui est pratiqué dans le pays. Quant aux Millénium Challenge Fund, il exige au ministre des Finances de donner des informations exactes. En ce qui concerne les crimes dans le pays, il dit que plusieurs sont encore à considérer cependant il précise que la Force de la police n’est pas encore prête à résoudre telle situation à voir la bataille du 3 mars. Il souligne l’importance de la solution sur la vente des terrains évitant des problèmes dans le futur.
9. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h15.
10. Le Président annonce l’ordre du jour.

**PROJET DE LOI No. DE 2007 SUR LES PATENTES COMMERCIALES  
(MODIFICATION)**

**PREMIERE LECTURE**

11. M. JIMMY Willy Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l’examen en première lecture.

12. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, accepte qu'il est temps pour le Parlement d'adopter une Loi qui prévoit les services de sécurité dans le pays car il estime qu'il est important que les différentes sociétés de ce genre possèdent des patentes commerciales légales. Selon lui, il faut contrôler avec plus de précaution ces sociétés de sécurité. Il refuse de croire que cette modification fera des changements et demande au Ministre de donner plus d'explication sur les modifications faites aux catégories de l'Annexe 1 de la Loi.
13. M. JIMMY Willie Tapangararua explique que l'Annexe 1 se réfère aux licences des différentes sociétés de sécurité prévues dans la Loi sur les Patentes Commerciales.
14. M. PIPITE Marcelino, député de Santo, soutient la Loi mais estime toutefois que le gouvernement doit contrôler la sécurité dans la société. Il veut savoir la différence du travail de la sécurité entre la Force de la police et les agents des sociétés de sécurités. Il demande si cette Loi prévoit ou non le salaire des agents des sociétés de sécurité.
15. M. KILMAN Sato, député de Malékula, exprime son inquiétude sur cette modification. Il déclare qu'elle peut créer plus de problèmes dans le pays vu que le salaire des agents des sociétés privées dans le pays est trop maigre. Il souligne que ces sociétés de sécurités sont suspectées dans certaines affaires de la Mafia et il est important d'éviter telles problèmes dans le futur.
16. M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte, dit appuyer la Loi cependant il se plaint de la ressemblance des uniformes portés par la police nationale et les agents de sécurité privés. Il déclare qu'il importe que les institutions publiques telles que le Parlement et les Ministères soient sous surveillance.
17. M. SOPE Barak Mautamaté, Chef adjoint de l'Opposition et député d'Efaté, déclare qu'aucune législative ne prévoit les sociétés de sécurité mais seulement la Force de la police qui a pour rôle de maintenir la sécurité dans le pays. Il ajoute que toutefois, cette modification ne pourra pas améliorer le système de la sécurité dans le pays. Il fait remarquer l'absence de la sécurité dans les institutions du gouvernement car il estime qu'elles doivent être sous strictes surveillances de la police nationale.
18. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, veut comprendre pourquoi le gouvernement paie des agents privés pour surveiller des résidences privées et certains organismes publics.
19. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances, explique que cette modification sera un point de départ permettant aux sociétés de sécurité d'améliorer leur travail vu que jusqu'à maintenant aucune Loi ne prévoit leurs devoirs. Il continue que cette modification prévoit la différence de travail entre la

police et les agents de la sécurité privée. Il explique que certains Ministères et Institutions du gouvernement paient des agents de sécurité privée seulement pour surveiller les propriétés de la résidence.

20. La motion portant approbation du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.

### **EXAMEN EN COMMISSION**

Article 1 « **Modification** »

Modification 1 « **Après l'article 5** »

21. M. PIPITE Marcelino, député de Santo, veut savoir les critères appliqués par le Commissaire de la police permettant au Directeur du Service des Finances de délivrer une licence à une personne qui souhaite créer une société de sécurité.
22. M. JIMMY Willie Tapangararua répond que la personne qui veut créer une telle société doit se monter digne de recruter ses propres agents de sécurité.
23. La modification 1 est approuvée à l'unanimité.

Modification 2 « **Annexe 1-CATEGORIE E (“ Catégorie E”)** »

24. M. MOLISA Sela, député de Santo, exige au gouvernement d'assurer au public que les frais des transports maritimes et aériens ne sont pas augmentés mais seulement les frais des patentes commerciales pour opérer les affaires des transports.
25. M. NATAPEI Edward Nipake, ministre des Services publics et des Infrastructures, déclare que les frais ne changent pas mais que cette modification ne vient que pour catégoriser les frais des patentes commerciales.
26. M. SOPE Barak Mautamaté, Chef adjoint de l'Opposition, demande si les sociétés privées opérant leurs propres services de sécurité sont obligées d'avoir une licence.
27. M. JIMMY Willie Tapangararua répond que la société privée est obligée de recruter des agents de sécurité dans une société de sécurité privée sinon elle doit faire une demande de licence pour opérer seule.
28. La modification 2 est approuvée à l'unanimité.
29. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.

30. L'article 2 « **Entrée en vigueur** » est approuvé à l'unanimité.

### **DEUXIEME LECTURE**

31. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, propose que le projet de Loi soit lu et approuvé en deuxième lecture.
32. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.

### **PROJET DE LOI RELATIVE AUX DOUANES (MODIFICATION)**

#### **PREMIERE LECTURE**

33. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
34. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, déclare que tous les navires ont leurs propres agents toutefois cette Loi ne couvre que les navires de commerce. Il dit comprendre qu'il y aura une sanction pour les navires et aéronefs qui n'ont pas d'agents.
35. M. PIPITE Marcelino appuie la Loi cependant il veut savoir si la modification actuel ne contredit pas la Loi sur la Régie des Affaires Maritimes de Vanuatu (RAMV) qui est déjà abrogée.
36. M. KILMAN Sato, député de Malékula, déclare que cette Loi est correcte toutefois il veut savoir si elle est appliquée aussi aux navires locaux qui circulent en dehors des eaux de Vanuatu. Il veut savoir aussi si cette Loi inclue les navires qui se réfugient dans le pays lors des cyclones.
37. M. JIMMY Willie Tapangararua, répond aux questions. Il déclare que l'abrogation de la Loi sur la RAMV n'aura pas de conséquences sur cette modification. Il ajoute qu'il n'y a aucune exception à la Loi c'est pourquoi les navires locaux qui circulent dans les ports étrangers sont aussi inclus dans cette Loi. Pour les bateaux en refuge pendant un cyclone, il répond qu'il n'est pas inclus dans ce projet de Loi.
38. La motion portant approbation du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.
39. La séance, suspendue à 15h35, reprend à 16h15.

## **QUESTIONS ORALES**

40. M. TORE Pierre, député de Port-Vila, veut savoir si les députés du Parlement peuvent avoir gratuitement une copie des Codifications des Lois vendue à 100 milles vatu par volume.
41. M. LINI Ham, Premier ministre, répond qu'il coûtera des fonds de payer les volumes des Codifications des Lois pour chaque député. Il ajoute que seulement certains députés seront intéressés à les lire et non pas tous.
42. M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte, veut avoir une confirmation si le gouvernement a emprunté 15% de son action à la Maison de Vanuatu ou s'il a été emprunté par certaines parties politiques.
43. M. BULE James, ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, confirme que l'emprunt a été fait par le gouvernement.
44. M. PIPITE Marcelino veut savoir la période du début et la fin des travaux du Millenium Challenge Fund (MCF).
45. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances, déclare qu'il donnera plus tard des informations sur la question du MCF.
46. M. KILMAN Sato, député de Malékula, demande si les véhicules de fonction et les véhicules d'immatriculation G peuvent être conduites par les épouses ou les enfants des Ministres.
47. M. LINI Ham, Premier ministre répond par la négation et ajoute que ce sont des vieilles habitudes.
48. M. SOPE Barak Mautamate, Chef adjoint de l'Opposition, demande à savoir plus sur l'affaire des cinq millions de vatu que le gouvernement a payé à une entreprise privée locale pour faire flotter le bateau en épave au Star Warf.
49. M. LINI Ham, Premier ministre, répond que le gouvernement dépensera une énorme somme si le travail aura été fait par une société étrangère.
50. M. NATAPEI Edward Nipake, ministre des Services publics et des Infrastructures, répond supplémentaiement que le montant du travail pour faire flotter le navire remonte à 40 millions de vatu cependant il y a eu un accord avec la société privée pour un prix un peu plus raisonnable.
51. M. TELULUK Paul, Premier vice- Président du Parlement et député de Malékula, veut savoir quand on recrutera un docteur à l'hôpital de Norsup et si on pourra établir un Centre médical à l'Ecole Secondaire d'Orap.

52. M. IATIKA Morkin Steven, ministre de la Santé, déclare qu'il sera difficile de recruter actuellement un docteur à l'hôpital de Norsup vu le problème de désaccord entre un docteur Nouvelle-Zélandais et un docteur Japonais mais il confirme que le problème sera bientôt résolu. Il déclare pour l'Ecole Secondaire d'Orap qu'il n'a pas encore reçu un rapport pour mettre en place un Centre Médical.
53. M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté, veut savoir si l'abrogation de la Loi sur la RAMV est due à cause d'une affaire reliant la Société d'Arrimage de Ifira et la RAMV.
54. M. NATAPEI Edward répond que l'abrogation de la Loi de la RAMV n'a rien à voir avec l'affaire de la Société d'Arrimage de Ifira.
55. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, estime incompréhensible le fait que le gouvernement a pu payé 5 millions de vatu à la société privée qui n'a pas accomplis son contrat de travail vu qu'elle n'a utilisé que 4 cordes pour faire flotter le bateau.
56. M. NATAPEI Edward répond que c'est la RAMV qui est responsable de cette affaire.
57. M. WORWOR Rapahaël, député d'Ambrym, veut savoir le travail de la Commission d'Enquête sur la bataille du 3 Mars 2003 entre la Communauté de Tanna et Ambrym résidant à Port-Vila.
58. M. LINI Ham, Premier ministre, répond que la Commission de l'Enquête a déjà présenté un rapport et on recommandé d'assurer que les coupables doivent être jugés par la Justice.
59. M. KALSAKAU Joshua, ministre de la Justice et du Bien-être social, répond que le rapport est confidentiel vu que c'est une affaire délicate.
60. M. TOARA Daniel Kalo, député des Shepherds, demande quant on pourra réparé les machines à glaces spécialement pour Emaé et quand on installera une Disposition du Regroupement des Poissons.
61. M. CARLOT Maxime Korman, ministre des Affaires foncières, déclare qu'il présentera plus tard une déclaration sur les pêches.
62. M. NENTU Thomas, député des îles isolées de Tafea, veut savoir pourquoi les frais des voyages sont augmentés.
63. M. NATAPEI répond que cela est dû au prix élevé du carburant.

64. M. TAGA Henry, député de Port-Vila, demande au gouvernement si le Premier ministre a l'intention de discipliner un Ministre de l'Etat, impliqué dans un accident le weekend dernier et que l'affaire a été le gros titre du journal Daily Post.
65. M. LINI Ham, Premier ministre, déclare ne pas être bien informé de cette affaire.
66. M. TORE Pierre, député de Port-Vila, veut avoir plus d'information sur la Commission d'Enquête à propos de l'incident du bateau Southern Star qui a mis en péril la vie de deux femmes et un enfant.
67. M. KALSAKAU Joshua déclare que le Cabinet Juridique de l'Etat travaille sur les procédures concernant la nomination des membres de la Commission d'Enquête.
68. **La séance est ajournée à 17h00.**



**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2007**

**MARDI 04 DECEMBRE 2007**

**PRESIDENT:** M. AVOCK Sam. Dan, député de Paama

**PRESENT:** 49 députés

**ABSENT:** M. HILTON Danstan, député de Banks/Torres  
M. MALON Hopsmander, député de Malekula  
M. TAMATA Noël, député de Pentecôte

**RETARD:**

1. La séance commence à 8h45.
2. Mme LEINAVAO Tasso, ministre de l'Education et député d'Epi, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**PROJET DE LOI DE 2007 RELATIVE AUX DOUANES  
(MODIFICATION)**

**EXAMEN EN COMMISSION** (Suite)

Article 1 « **Modification** »

4. La modification 1 « **Paragraphe 18.1** » est approuvée à l'unanimité.

Modification 2 « **Alinéa 31.1b)** »

5. M. KALKASAU Steven, député d'Efaté, demande si la phrase ".....transportant les marchandises importées" veut dire que cette Loi couvre

aussi les marchandises importées dans les bateaux à voiles et les bateaux de croisière.

6. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, explique que l'expression "*les marchandises importées*" veut dire tous les objets transportés dans un navire ou aéronef de l'étranger au Vanuatu; c'est pourquoi le propriétaire ou l'agent doit faire une déclaration auprès du Service de la Douane avant leurs passages au Vanuatu.
7. La modification 2 est approuvée à l'unanimité.
8. La modification 3 « **Après le paragraphe 31.9** » est approuvée à l'unanimité.
9. La modification 4 « **Après l'alinéa 10.2.1e)** » est approuvée à l'unanimité.
10. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.
11. L'article 2 « **Entrée en vigueur** » est approuvée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME LECTURE**

12. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, propose que le projet de Loi soit lu et approuvé en deuxième lecture.
13. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est adoptée à l'unanimité.

#### **PROJET DE LOI No. DE 2007 RELATIVE A L'EXAMEN DES DEPENSES ET AU CONTROLES DES COMPTES (MODIFICATION)**

#### **PREMIERE LECTURE**

14. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
15. M. SOPE Barak Mautamaté, Chef adjoint de l'Opposition et député d'Efaté, déclare qu'on a pris du temps pour introduire cette modification toutefois il dit l'apprécier. Il déclare que cette modification améliorera le travail du bureau et mettra à jour les rapports de l'office en question vu le manque du personnel pour faire le travail. Il ajoute que la modification concernant la période du contrat du Contrôleur des comptes qui est de 5 ans, lui permettra assez de temps pour travailler sur les piles de rapports de comptes qui devaient être présentés au Parlement.

16. M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte, appuie la Loi mais estime que le bureau du Vérificateur Général des comptes doit être le lieu qui rapporte plus de revenu dans la caisse du gouvernement toutefois il n'a perçu que 2 millions de vatu.
17. M. PIPITE Marcelino, député de Santo, dit appuyer cette modification car elle parvient à régler les problèmes des rapports des comptes publics. Il dit que cette modification facilitera le travail du Contrôleur Général des comptes et lui permettra de considérer sérieusement à présenter les rapports annuels des comptes au Parlement.
18. M. MOLISA Sela, député de Santo, dit appuyer la Loi et déclare que le bureau du Contrôleur Général des comptes collabore avec le Service des Finances pour produire les rapports des comptes c'est pourquoi il dit accepter les commentaires de M. PIPITE.
19. M. TORE Pierre, député de Port-Vila, veut savoir si la période de 5 ans de contrat du Vérificateur Général suffit et si cette modification peut créer un impact financier.
20. M. SONG Keasipai, député de Tanna, estime que la période de 5 ans est trop longue et veut savoir les critères appliqués sur cette période. Il la compare à celle des députés qui est seulement 4 ans alors qu'ils sont plus dignes que le Contrôleur Général des comptes. Il dit ne pas voir une raison qui explique cette prolongation.
21. M. MOLI Josias, député de Malo/Aoré, se montre fidèle envers le bureau du Contrôleur Général des comptes et fait remarquer le manque de personnel et les difficultés que fait face le bureau. Il ajoute que la minorité du personnel qui travaille dans le bureau ont décidé de partir après des formations suivies à l'étranger laissant seul le Contrôleur Général avec les piles des rapports des comptes.
22. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances, répond aux questions soulevées. Il fait remarquer que le critère qui permet à une personne de devenir un député est clair et net ; toute personne peut devenir un député sans ou avec une qualification c'est pourquoi on a une période de 4 ans. Il ajoute que le poste du Vérificateur Général est très technique et exige une personne qui a des compétences nécessaires approfondis c'est pourquoi il est compréhensible que la période soit de 5 ans de contrat. Il dit que 5 ans de contrat est la période déterminée pour les Directeur Généraux des entreprises parapubliques mais le gouvernement peut considérer à faire des changements dans ce cas s'il est nécessaire. Il continue que cette modification ne créera pas des effets financiers vu que le Contrôleur Général actuel travaillera pour six mois jusqu'à que le poste sera publié.

23. M. SOPE Barak Mautamaté, Chef adjoint de l'Opposition, rejette les excuses disant que le bureau manque le personnel. Il déclare qu'il y a maintenant 9 ans que le bureau omet de présenter les rapports des comptes alors que le Parlement adopte tous les ans son budget. Il ajoute qu'il est de la responsabilité du Contrôleur Général des comptes de présenter au Parlement la gestion du budget conformément à la Loi.
24. M. MOLISA Sela, député de Santo, souligne l'importance des comptes publics qui exigent d'être vérifiés. Il dit qu'il est du devoir du Service des Finances de finaliser la vérification des comptes entreprise par le bureau du Contrôleur Général c'est pourquoi il veut savoir si le Service des Finances dispose du personnel pour réaliser le travail. Il dit que la Commission des Comptes publics ne peut pas siéger pas à cause de ces problèmes. Il conclut par insister sur le recrutement des personnes qualifiées pour travailler dans le bureau du Contrôleur Général des comptes.
25. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances, explique que le Service des Finances a déjà finalisé les piles des comptes depuis 2006 mais le Contrôleur Général des comptes a omet de les vérifier dû au manque du personnel. Il explique ensuite que ce dernier a demandé à la Commission de la Fonction publique de faire des recrutements pour ce métier mais rien n'a été fait.
26. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.

### **EXAMEN EN COMMISSION**

Article 1 « Modification »

Modification 1 « **Après le paragraphe 21.1)** »

27. M. MOLISA Sela veut savoir s'il est conforme à la Constitution que le poste du Contrôleur Général des comptes est sous contrat.
28. M. JIMMY Willie explique que l'Article 25 stipule seulement la nomination et le travail du Contrôleur Général des comptes publics mais non pas la période du travail.
29. La modification 1 est approuvée à l'unanimité.
30. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.

Article 2 « **Disposition transitoires** »

31. M. MOLISA Sela demande si le Ministre des Finances peut réclamer que la Commission de la Fonction publique abuse les codes de conduites lorsqu'il omet de publier la position du Contrôleur Général des comptes après six mois de contrat. Il dit que ce genre d'attitude a des conséquences sur les recrutements du personnel reliant aux travaux entrepris pas ce bureau.
32. M. PIPITE Marcelino demande s'il serait possible de mettre aussi sous contrat les autres postes supérieurs.
33. M. TORE Pierre demande s'il est possible que le Vérificateur Général actuel puisse déposer sa demande pour le poste lorsqu'il sera publié.
34. M. SONG, député de Tanna, s'inquiète du fait que la date prévue pour mettre en vigueur la Loi sera en conflit avec les six mois de contrat du Contrôleur Général.
35. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances, répond aux questions. Il déclare qu'il est possible que le Contrôleur Général puisse déposer sa candidature pour ce poste. Quant à l'affaire de recrutement dans le bureau du Vérificateur Général, il dit qu'on peut porter plainte au bureau du Médiateur si la Commission de la Fonction publique omet de faire des recrutements du personnel. Pour les six mois de contrat, il confirme que le bureau de l'Attorney Général fera en sorte que la Loi soit officielle avant que les six mois de contrat soient expirés.
36. M. CARLOT Maxime Korman en réponse supplémentaire sur le travail de la Commission de la Fonction publique, déclare que s'il y a des problèmes dans la Commission, le Parlement peut revoir la Loi sur le Service Public car il est le seul a adopté les Lois.
37. L'article 2 est approuvé à l'unanimité.

Article 3 « **Entrée en vigueur** »

38. M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté, demande s'il existe une disposition légale qui empêche le gouvernement d'être traduit en justice par le Contrôleur Général à cause de cette modification.
39. M. JIMMY Willie Tanpangararua, ministre des Finances, explique que seulement le Président de la République peut déposer la Loi au tribunal pour des raisons de divergence.
40. L'article 3 est approuvé à l'unanimité.

## **DEUXIEME LECTURE**

41. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre de la Justice, propose que le projet de Loi soit lu et adopté en deuxième lecture.
42. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.
43. La séance, suspendue à 10h15, reprend à 10h55.

## **PROJET DE LOI No. DE 2007 RELATIVE A LA REGIE DES AFFAIRES MARITIMES DE VANUATU (MODIFICATION)**

### **PREMIERE LECTURE**

44. M. NATAPEI Edward Nipake, ministre des Service d'Utilités publics, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première.
45. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, se réfère à l'article 1 de la Constitution et déclare qu'il est inutile d'abroger la Loi sur la Régie des Affaires Maritimes de Vanuatu (RAMV) si l'économie du pays est en bonne croissance. Il veut savoir pourquoi les autres Lois et les entreprises parapubliques qui font face à tels problèmes comme le cas de la Loi sur l'Organisation du Commercialisation des Produits de Base de Vanuatu (OCPBV) et encore d'autres ne sont pas abrogés. Il se plaint de la RAMV et les autres entreprises du gouvernement qui omettent de présenter, conformément à la Loi, les rapports sur la gestion de leurs budgets.
46. M. PIPITE Marcélino, député de Santo, estime qu'il est correct qu'on abroge les Lois des entreprises parapubliques qui ne fonctionnent pas très bien ou qui sont difficiles à être administrés. Il veut savoir le revenu perçu par la Régie des bateaux battant pavillon de Vanuatu.
47. M. NATAPEI Edward Nipake, ministre des Services publics, explique que la RAMV est une entreprise parapublique et le gouvernement a des difficultés de nommer les membres de la Commission vu que l'affaire est actuellement au tribunal. Il ajoute que le gouvernement a pris la nécessité de reprendre les responsabilités et affaires de la RAMV pendant qu'il résout la situation de l'entreprise en question.
48. M. SOPE Barak Mautamaté, Chef adjoint de l'Opposition, fait remarquer que les institutions qui sont administrées par un Conseil ont toujours l'air de traduire le gouvernement en justice. Il ajoute qu'avant l'établissement de la RAMV, ses responsabilités et devoirs étaient entrepris par un autre organisme. Il déclare que plusieurs questions qui sont posées sur le revenu perçu par la RAMV concernant la Régie des bateaux battants pavillon de Vanuatu restent sans réponse. Il accuse

- le gouvernement d'avoir eu la négligence d'administrer sérieusement la RAMV et a trouvé le seul moyen d'abroger sa Loi pour mettre fin aux affaires sérieuses auxquelles il est impliqué. Il demande au gouvernement de donner une explication honnête sur le problème qu'il y a entre lui et la RAMV pour parvenir à abroger la Loi.
49. M. SALWAI Charlot dit craindre que la nouvelle Commission des Services de Réglementation ne fait face au même problème que la RAMV. Il demande s'il est logique que la Loi soit abrogée à cause des simples litiges entre certains employés de la RAMV et le gouvernement.
  50. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h15.
  51. M. NATAPEI Edward Nipake, ministre des Services publics et des Infrastructures, déclare qu'il n'a pas le pouvoir de licencier ou nommer une personne conformément à la Loi vu que c'est la Commission de la RAMV qui est responsable des licenciements. Il ajoute que la RAMV prépare son propre budget mais omet de le présenter au Comité Ministériel chargé du budget.
  52. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, souligne que la Loi sur la RAMV est correcte cependant le seul moyen de supprimer la Commission est de la traduire en Justice vu que la Loi stipule que la Commission cesse d'exister une fois que le Ministère des Services publics cesse d'opérer.
  53. M. KILMAN Sato, député de Malékula, déclare qu'il y a d'autres institutions parapubliques (la Société de Air-Vanuatu, l'OCPBV) qui ont le même problème que la RAMV cependant le gouvernement n'a pas considéré à abroger leurs Lois. Il dit que l'interférence politique est la raison principale de cette affaire. Il estime que si une personne ou autre organisme entreprend les devoirs de la RAMV, il est inutile d'abroger ce projet de Loi. Il dit craindre que l'abrogation de cette Loi puisse aggraver le casier judiciaire du gouvernement et il y aura donc une grosse perte de sa part. Il demande que le gouvernement résolve l'affaire d'une façon plus sérieuse s'il souhaite maintenir sa dignité.
  54. M. MOLISA Sela, député de Santo, déclare qu'il a eu le privilège de participer à l'établissement de la RAMV et se dit être déçu de voir qu'elle a fait face à des problèmes depuis son établissement. Il accepte toutefois que la Loi sur la RAMV soit abrogée car c'est la seule manière de résoudre les difficultés et problèmes actuels.
  55. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances, explique que le problème actuel que la RAMV fait face dérive de la mauvaise gestion du bureau. Il souligne quelques problèmes tels que la négligence de soumettre le revenu perçu au trésorier du gouvernement, les mauvaises procédures des contrats et les nominations illégales sont aussi les problèmes de l'administration de la RAMV. Il ajoute que la société YAP (La société travaillant sous contrat pour faire flotter le

bateau au Star Warf) a vraiment essayé d'escroquer le gouvernement mais le gouvernement a tout de même fait un paiement suivant le conseil de l'Attorney Général. Il dit appuyer fortement cette Loi.

56. M. SOPE veut savoir la personne qui est recrutée par l'Organisation Maritime Internationale (OMI), son salaire et le salaire de M. Bernard.
57. M. TORE Pierre, député de Port-Vila, veut savoir si oui ou non les comptes de la RAMV ont été vérifiés à partir de l'an 2003 à 2007. Il veut savoir aussi pourquoi le gouvernement continu d'allouer le budget à la RAMV et à quoi sert les fonds de MBIF. Il est curieux de savoir si la Société YAP est enregistré sous le Conseil des Services de Vanuatu.
58. M. NATAPEI répond que la personne nommée par l'OMI se nomme M. Laurent Parenthèse. Il travaille pour une période de 3 ans de contrat et touche un salaire de 10 millions. Il ajoute que le contrat de M. BERNARD Guy a été revu par la RAMV conformément à la Loi de la RAMV et son salaire est de 750 milles par mois.
59. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances, confirme que la Société YAP n'a pas de licence et n'est pas enregistré sous le CSV. Il explique ensuite que les fonds de MBIF sont déposés dans la Banque Nationale de Vanuatu cependant il ajoute que le Ministre des Finances ne reçoit pas souvent son rapport financière actuelle.
60. La motion portant approbation du projet de Loi en première lecture est approuvée par 31 voix contre 8.

### **EXAMEN EN COMMISSION**

61. L'article 1 « **Abrogation** » est approuvé au vote.  
  
Article 2 « **Attribution des fonctions, pouvoirs et charges** »
62. M. PIPITE Marcelino veut savoir qui sera responsable d'exercer les pouvoirs, devoirs et responsabilités de la RAMV sur le travail de sauvetage, de secours aux naufragés et les navires en naufrage.
63. M. SOPE veut savoir le salaire du Conseiller de OMI.
64. M. NATAPEI Edward Nipake répond que la RAMV est toujours responsable d'entreprendre les opérations de secours et de sauvetage jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008.
65. M. JIMMY Willie Tapangararua donne une réponse supplémentaire que l'abrogation de la Loi n'aura aucune conséquence sur les opérations de sauvetage,



secours et recherches vu c'est le gouvernement même qui financera les paiements de ceux qui réaliseront les responsabilités de la RAMV.

66. M. KILMAN Sato se doute qu'il sera de la responsabilité du gouvernement de payer pour les opérations de sauvetage vu qu'il dit comprendre que c'est le propriétaire du bateau qui devra faire cela.
67. M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte, veut avoir plus d'information sur la menace qui est appliquée aux propriétaires des bateaux une fois que cette Loi sera abrogée.
68. M. NATAPEI confirme que le propriétaire du bateau sera maintenant responsable de faire enlever son bateau cependant si la Loi sera abrogée, le Ministère ou Service qui sera en charge des responsabilités de la RAMV entreprendra les services de sauvetage et demandera au propriétaire responsable de rembourser le gouvernement du travail.
69. L'article 2 est approuvé au vote.

Article 3 « **Nomination du liquidateur** »

70. M. NATAPEI Edward, ministre des Services d'Utilités publics, annonce qu'il faut supprimer le mot " *Act*" dans la version anglaise de la Loi.
71. M. CARCASSES Moana Kalosil veut savoir si le gouvernement est déjà conscient des dépenses pour recruter un liquidateur et combien il va coûter au gouvernement de dédommager les employés de la RAMV lorsqu'il perdra le procès contre les anciens employés de la RAMV.
72. M. NENTU Thomas demande la qualification et le salaire du liquidateur.
73. M. MOLISA se réfère au paragraphe 2 et veut savoir si la Loi Commune doit être remplacée par la Loi sur les Sociétés.
74. M. SOPE veut savoir si le liquidateur contrôlera les biens internationaux et nationaux de la RAMV.
75. M. NATAPEI Edward Nipake répond que le liquidateur sera nommé conformément au Common Law.
76. L'article 3 tel que corrigé est approuvé au vote.
77. L'article 4 « **Entrée en vigueur** » est approuvé au vote.

### **DEUXIEME LECTURE**

78. M. NATAPEI Edward Nipake, ministre des Services publics et des Infrastructures, remercie les députés pour les contributions et propose que le projet de Loi soit lu et adopté en deuxième lecture.
79. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée par 34 voix contre 8.

### **MOTIONS ECRITES**

80. Vu qu'il n'y a pas de motions écrites à l'ordre du jour, le Président ajourne la séance.
81. **La séance est ajournée à 15h45.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2007**

**MERCREDI 05 DECEMBRE 2007**

**PRESIDENT:** M. AVOCK Sam. Dan, député de Paama

**PRESENT:** 48 députés

**ABSENT:** M. HILTON Danstan, député de Banks/Torres  
M. KALSAKAU Steven, député d'Efate  
M. MALON Hopsmander, député de Malekula  
M. TAMATA Noël, député de Pentecôte

**RETARD:**

1. La séance commence à 14h20.
2. M. MOLI Josias, député de Malo/Aoré, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**DECLARATION DES MINISTRES**

4. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, présente une déclaration sur la situation du Millenium Challenge Fund (MCF). (Document ci-joint, **Annexe 2**)
5. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, remercie le Ministre pour sa déclaration. Il déclare qu'il y a beaucoup de projets du Millenium Challenge Fund et la population est curieuse de savoir comment se

déroule la situation. Il demande au gouvernement de réaliser rapidement ses projets.

6. M. PIPITE Marcelino, député de Santo, demande si les projets commenceront l'année prochaine ou cette année 2007.
7. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances, explique qu'il y a du retard sur les projets des MCF dû au fait que le gouvernement des Etats-Unis contrôle et gère tous les aspects des Fonds c'est pourquoi il est très difficile de réaliser les projets. Il ajoute que s'il y a encore du retard dans les projets, le gouvernement considèrera de mettre fin au MCF.
8. M. VOHOR Serge, député de Santo, veut savoir sur la fin du délai pour les projets du MCF.
9. M. SONG Keasipai, député de Santo, veut savoir si la fin de la carrière politique de M. BUSH n'aura pas de conséquences sur le MCF.
10. M. JIMMY Willie déclare que la période de 4 ans ne compte pas toutefois il y a déjà deux transactions faites à la Banque de Réserve de Vanuatu. Il ajoute qu'il n'aura pas des préjudices sur le MCF si M. BUSH perd son siège Présidentiel.

## **PROJET DE LOI No. DE 2007 RELATIVE A L'EMPLOI SAISONNIER**

### **PREMIERE LECTURE**

11. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
12. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, déclare d'un point de vue positif à la Loi qu'elle apportera du travail aux ni-Vanuatu et équilibrera les activités commerciales grâce au revenu injecté par le programme. Il est toutefois concerné par les dispositions de la Loi qui permet aux agents de la Nouvelle-Zélande et les entreprises de faire des recrutements directement dans le pays toutefois il dit que l'Opposition soutient la Loi.
13. M. PIPITE Marcelino, député de Santo, déclare que cette Loi est correcte et ajoute que l'Australie aussi devrait permettre l'accès de tels programmes. Il veut une définition claire sur la définition de " *emploi saisonnier*" et aimerait voir une disposition de la Loi qui prévoit l'accès des contacts si un employé ni-Vanuatu a des problèmes en Nouvelle-Zélande. Il souligne aussi l'état critique des pêcheurs Ni-Vanuatu car il estime qu'ils sont considérés d'être aussi bien des employés saisonniers.
14. M. NENTU Thomas, député des îles isolées de Taféa, dit soutenir cette Loi et déclare que la situation des Ni-Vanuatu qui travaillent et résident en Nouvelle-

Calédonie est similaire et ils devraient être aussi inclus dans ce projet de Loi. Il dit avoir des incertitudes sur les principes de paiements quant à l'assurance de vie des employés vu qu'elle n'est pas prévue par la Loi.

15. M. TORE Pierre, député de Pentecôte, dit aussi soutenir cette Loi. Il veut savoir le nombre d'agents obtenant des patentes et le nombre d'étrangers qui ont déjà des permis. Il demande si une personne a la possibilité de se présenter une deuxième fois pour les travaux saisonniers en Nouvelle-Zélande et son salaire comparé aux Néo-Zélandais qui travaillent pour le même projet. Il dit craindre que ce projet d'envoyer des Ni-Vanuatu en Nouvelle-Zélande peut-être similaire à l'affaire Black Bird en Australie.
16. M. VOHOR Serge, député de Santo, souligne le cas des couples employés dans ce programme. Il ajoute qu'il n'y a aucune disposition de ce projet de Loi qui prévoit qu'un époux peut emmener sa femme ou son partenaire s'il est sélectionné pour le travail en Nouvelle-Zélande.
17. Mme DONALD Isabelle, député d'Epi, dit appuyer cette Loi cependant elle souligne aussi l'article 20 de la Loi. Elle fait remarquer que la plupart des agents recrutent beaucoup des hommes cependant elle dit craindre que ces hommes vont en Nouvelle-Zélande pour d'autres raisons mais pas pour travailler. Il encourage les agents locaux de faire plus de recrutement dans les îles et non pas seulement à Port-Vila.
18. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur, répond aux questions. Il explique qu'il est du devoir des entreprises de la Nouvelle-Zélande et les agents d'assurer que les contributions de la CNPV des employés saisonniers sont payées et qu'ils sont couverts par une assurance. Il ajoute qu'on a déjà nommé un Consul Général de Vanuatu pour travailler en Nouvelle-Zélande et on a mis en place un soin pastoral pour assurer les problèmes des employés. Il explique qu'il n'est pas interdit à un employé de retourner une deuxième fois pour ce travail. Il précise qu'il est prévu par la Loi qu'il doit avoir des accords entre les couples mariés, avant qu'un d'entre eux parte pour la Nouvelle-Zélande.
19. M. SONG Keasipai, député de Tanna, dit soutenir la Loi et remercie le gouvernement de la Nouvelle-Zélande d'avoir créé ce projet car elle assiste beaucoup les chômeurs de Vanuatu. Il se réjouit de cette Loi car elle assiste la population du pays spécialement les gens de Tanna qui parvient à développer et créer des affaires dans les îles. Il veut savoir si ces employés suivent des inspections médicales à l'hôpital lorsqu'ils rentrent dans le pays.
20. M. MOLI Josias, député de Malo/Aoré, dit appuyer cette Loi. Il estime que le but de ce projet de Loi est de créer une richesse équivalente entre le Vanuatu et la Nouvelle-Zélande. Il ajoute que l'article 20 de la Loi ne prévoit pas le nombre de recrutements faite par les agents. Il demande ensuite aux agents de varier les recrutements dans toutes les îles de Vanuatu.

21. M. JIMMY Willie dit appuyer la Loi. Il dit que ce programme d'emploi saisonnier est un accord fait entre le gouvernement de la Nouvelle-Zélande et le Vanuatu. Il ajoute que les projets sur le travail sont toujours des affaires internationales. Il dit être fier de regarder un documentaire sur les premiers groupes d'employés qui ont pris la peine de s'habituer à la culture et le climat de la Nouvelle Zélande.

**MOTIONS ECRITES**

22. Vu qu'il n'y a pas de motions écrites, le Président ajourne la séance.
23. **La séance est ajournée à 16h00.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2007**

**JEUDI 06 DECEMBRE 2007**

**PRESIDENT:** M. AVOCK Sam. Dan, député de Paama

**PRESENT:** 49 députés

**ABSENT:** M. HILTON Danstan, député de Banks/Torres  
M. MALON Hopsmander, député de Malekula  
M. TAMATA Noël, député de Pentecôte

**RETARD:**

1. La séance commence à 9h00.
2. M. VUTA Peter, Leader Parlementaire et député de Malo/Aoré, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**DEPÔT DE DOCUMENT**

4. Le Président AVOCK présente les rapports de vérifications des comptes publics des années 1998 à 2004.

**DECLARATIONS DES MINISTRES**

5. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, présente une déclaration concernant la présentation des rapports des comptes publics. (Document ci-joint, **Annexe 3**)

6. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, remercie le Ministre d'avoir pu expliquer les raisons concernant le délai des rapports des comptes publics. Il dit toutefois que la Loi prévoit que ces rapports doivent être présentés par ans et veut savoir qui est le responsable de ce retard. Il déclare que le prochain Président de la Commission des Comptes publics doit pouvoir tenir une séance l'année prochaine 2009 pour étudier les rapports.
7. M. KILMAN Sato, député de Malékula, fait remarquer que lesdits rapports ne sont plus importants vu que certains membres du bureau impliqués dans les affaires de la mauvaise gestion des fonds publics sont déjà licenciés. Il ajoute qu'il refuse de croire que le nouveau système de smart stream soit la raison de ce délai car avant que ce système soit utilisé, le Vérificateur Général des comptes présentait déjà les rapports. Il supplie le gouvernement d'assurer que les autres rapports des comptes publics doivent être à jour.
8. M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte, déclare que la déclaration présentée par le Ministre est en anglais et exige qu'elle soit traduite en français ou bislamar pour les députés francophones.
9. M. TORE Pierre, député de Port-Vila, met en question la performance du Contrôleur Général sur les vérifications des comptes entreprises aux autres entreprises parapubliques.
10. M. MOLISA Sela, député de Santo, dit apprécier le travail du Ministère et Service des Finances sur les rapports des comptes publics car c'est un travail vraiment énorme. Il estime que les comptes des autres entreprises parapubliques doivent être vérifiés.
11. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, s'excuse pour la traduction de sa déclaration en français ou bislamar et souligne que cela ne se reproduira plus. Il ajoute que les entreprises parapubliques ont des règlements qui couvrent les vérifications de leurs comptes par le Contrôleur Général ce qui explique la raison de ces délais. Il explique davantage que même si les rapports sont vérifiés par un contrôleur général privé ou public, la Loi stipule que les rapports des comptes publics doivent être présentés au Parlement par ans.

**PROJET DE LOI No. DE 2007 RELATIVE A L'EMPLOI SAISONNIER**

**PREMIERE LECTURE** (Suite)

12. M. KILMAN Sato dit appuyer la Loi. Il déclare que les agents à Port-Vila doivent assurer que tous les documents nécessaires des employés des îles pour travailler en Nouvelle-Zélande sont prêts et en ordres avant leurs départs pour la Nouvelle-



Zélande. Il estime que le gouvernement doit trouver un moyen de gérer les fonds des employés pour but de bénéficier plus tard les familles.

13. M. MOLISA Sela donne la parole pour la deuxième fois et dit souhaiter que ce programme d'emploi saisonnier sera une affaire réussite pour le pays et que pour réaliser ce rêve, toute personne employée dans ce programme doit strictement respecter les principes appliqués par le programme. Il ajoute que l'Australie et même les pays Européens qui collaborent avec le Vanuatu doivent considérer à offrir ces genres de travaux. Il veut savoir si ceux qui se préparent à partir pour la Nouvelle-Zélande ont eu l'occasion d'obtenir quelques instructions sur les méthodes des épargnes.
14. M. SALWAI Charlot veut savoir s'il y a une disposition qui couvre une personne qui prétend être un agent de ce programme. Il veut savoir les frais chargés par un agent.
15. M. BULE James, ministre du Commerce, du Tourisme et de l'Industrie et député d'Ambaé, déclare en réponse supplémentaire que le Marché du Travail Européen collabore toujours avec l'Union Européen et il espère prolonger une période de travail de 3 ans.
16. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur, répond qu'il y a 13 agents au Vanuatu. Il déclare que les employés qui rentrent dans le pays ne suivent pas des vérifications médicales vu qu'elle n'est pas prévue dans la Loi. Il accepte que les recrutements doivent se faire dans toutes les îles de Vanuatu cependant il dit être au courant que le Service du travail contrôle de près les recrutements pour la Nouvelle-Zélande et conseille aux agents de recruter dans les îles qui n'ont pas encore eu l'occasion de participer à ce programme saisonnier. Il ajoute que les agents doivent se déplacer dans les îles pour recruter les personnes intéressées pour l'emploi pour éviter ces derniers à se déplacer à Port-Vila. Il conclut en précisant qu'aucun agent n'a le droit de recevoir des fonds des personnes intéressées à ce programme.
17. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.

#### **EXAMEN EN COMMISSION**

18. L'article 1 « **Définitions** » est approuvé à l'unanimité.
  19. L'article 2 « **Définition d'agent d'emploi saisonnier** » est approuvé à l'unanimité.
  20. L'article 3 « **Définition d'emploi saisonnier** » est approuvé à l'unanimité.
- Article 4 « **Application d'autres lois et textes** »

21. M. NENTU Thomas, député des îles isolées de Taféa, veut avoir plus d'explication sur cet article.
22. M. NATUMAN Joe explique que ce projet de Loi ne peut pas avoir des conséquences sur une autre Loi prévoyant un détenteur de patente ou un titulaire de permis d'une autre affaire telle que les recrutements des pêcheurs.
23. L'article 4 est approuvé à l'unanimité.

Article 5 « **Délit que d'exercer sans patente valable** »

24. M. NENTU Thomas veut savoir si les supposés agents seront aussi sanctionnés.
25. M. NATUMAN Joe répond qu'une fois la Loi sera officielle, tous les supposés agents seront sanctionnés de leurs délits.
26. L'article 5 est approuvé à l'unanimité.

Article 6 « **Effet d'une patente et conditions etc d'une patente** »

27. M. MOLISA Sela réfère à l'article 6.5) et demande si cette disposition veut dire que l'agent ne doit pas imposer des frais à une personne intéressée pour l'emploi saisonnier.
28. M. NATUMAN Joe répond par l'affirmatif.
29. M. SOPE Barak Mautamate, Chef adjoint de l'Opposition et député d'Efaté, demande pourquoi les agents ne sont pas permis d'imposer des charges alors que les passeports et les analyses médicales sont payés.
30. M. NATUMAN Joe explique qu'une disposition de ce projet de Loi interdit telle acte car ces derniers sont seulement responsable de faire des recrutements cependant ils reçoivent plus tard des commissions des employés recrutés comme une part de remerciement.
31. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, veut savoir s'il est illégal le fait que certains supporteurs politiques demande l'assistance des députés de payer les agents.
32. M. NATUMAN Joe est d'avis que ces assistances financières viennent pour couvrir leurs passeports et leurs visites médicales.
33. M. SOPE Mautamate insiste à ce que les agents soient autorisés de charger des frais vu qu'ils paient un permis d'affaire pour entreprendre le travail de recrutement des employés.

34. L'article 6 est approuvé à l'unanimité.

Article 7 « **Demande de patente** »

35. M. MOLISA Sela veut savoir le montant exacte du droit prescrit au paragraphe 7.2.a) et au paragraphe 4 de la Loi. Selon lui, ce droit devrait être remboursé si la demande n'est pas obtenue.

36. M. NATUMAN Joe déclare qu'il trouvera des informations sur cette disposition toutefois il ajoute que cette disposition stipule clairement qu'on ne peut pas faire des remboursements si la demande n'est pas obtenue.

37. L'article 7 est approuvé à l'unanimité.

38. L'article 8 « **Octroi d'une patente** » est approuvé à l'unanimité.

39. L'article 9 « **Suspension et annulation de patente** » est approuvé à l'unanimité.

40. L'article 10 « **Délit que d'exercer sans permis valable** » est approuvé à l'unanimité.

41. L'article 11 « **Effet d'un permis et conditions etc d'un permis** » est approuvé à l'unanimité.

Article 12 « **Demande de permis** »

42. M. VUTA Peter, Leader parlementaire et député d'Ambaé, demande plus d'explication sur cet article.

43. M. NATUMAN Joe explique que cet article couvre les permis obtenus par les agents de la Nouvelle-Zélande qui embauchent directement au Vanuatu pour un emploi saisonnier.

44. L'article 12 est approuvé à l'unanimité.

Article 13 « **Octroi d'un permis** »

45. M. CARCASSES Moana Kalosil déclare qu'on doit introduire une autre disposition qui prévoit une association qui s'occupe des recrutements car à son avis il est injuste de permettre des recrutements directs. Il ajoute que le gouvernement devra en premier considérer les agents Ni-Vanuatu.

46. M. SOPE Mautamate veut savoir si les agents de la Nouvelle-Zélande aussi ne sont pas permis d'imposer des charges comme ceux de Vanuatu.

47. M. NATUMAN Joe répond que les agents de la Nouvelle-Zélande n'ont aucune charge à imposer. Il ajoute que cette disposition n'empêche pas le Vanuatu de s'associer avec la Nouvelle-Zélande.
48. La séance, suspendue à 10h35, reprend à 11h10.
49. M. MOLISA veut savoir le droit d'un permis et si les 14 jours prévus suffisent pour examiner les demandes de permis.
50. M. TORE Pierre veut savoir le nombre des détenteurs de permis.
51. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, demande si on peut introduire une autre disposition qui prévoit un appel pour une demande qui n'est pas en succès.
52. M. NATUMAN Joe répond aux questions. Il déclare qu'il y a 12 agents de la Nouvelle-Zélande qui ont déjà obtenu leurs permis. Il souligne qu'il est inutile d'insérer une nouvelle disposition prévoyant la procédure d'appel vu que l'Inspecteur du travail prendra sa dernière décision suivant le contenu du formulaire. Il dit ignorer le droit de permis.
53. L'article 13 est approuvé à l'unanimité.
54. L'article 14 « **Suspend et annulation d'un permis** » est approuvé à l'unanimité.
55. L'article 15 « **Délit en rapport avec une demande** » est approuvé à l'unanimité.
- Article 16 « **Demande de renouvellement d'une patente ou d'un permis** »
56. M. MOLISA Sela déclare qu'il est convenable de donner directement une nouvelle patente à la personne pour éviter des dépenses à chaque renouvellement de patente ou permis. Il dit être du même avis que le député LOUGHMAN en ce qui concerne la nouvelle disposition prévoyant un appel si la demande n'est pas en succès.
57. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h25.
58. M. NATUMAN Joe répond que le droit de permis et de patente est de 20 000vatu chacun.
59. L'article 16 est approuvé à l'unanimité.
60. L'article 17 « **Résiliation volontaire d'une patente ou d'un permis** » est approuvé à l'unanimité.
61. L'article 18 « **Remplacement d'une patente ou d'un permis** » est approuvé à l'unanimité.

62. L'article 19 « **Devoirs en général** » est approuvé à l'unanimité.

Article 20 « **Sélection d'une personne pour un emploi saisonnier** »

63. M. MOLISA Sela veut savoir le critère qui permet une procédure d'élection juste et transparente.

64. M. NATUMAN Joe explique que le critère actuel qui est appliqué se base sur l'âge de la personne qui doit avoir au moins 21 ans, elle ne doit pas avoir des casier judiciaires et doit être une personne forte et avoir un bon état de santé. Il ajoute que si la personne est mariée, elle doit fournir le consentement écrit de son partenaire. Il continue qu'il peut y avoir d'autres critères dans le futur.

65. M. KALSAKAU Joshua, ministre de la Justice et du Bien-être social et député d'Efaté, dit appuyer ce projet de Loi. Il ajoute qu'il est interdit pour les familles de participer aux emplois saisonniers vu que la Nouvelle-Zélande et l'Australie n'ont pas encore ratifié la convention sur la migration.

66. L'article 20 est approuvé à l'unanimité.

Article 21 « **Contrat d'emploi saisonnier** »

67. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, se réfère au paragraphe 2.b) et veut savoir comment une personne peut payer un avocat s'il n'a pas les moyens.

68. M. TORE Pierre, député de Port-Vila, veut savoir des informations sur les heures de travail, le prix et le salaire net des employés saisonniers qui travaillent ebn contrat.

69. M. NATUMAN Joe estime que les heures de travail sont de 30 heures par semaine et que le prix est pour une journée mais qu'ils ne sont pas payés suivant le salaire minimum de la Nouvelle-Zélande. Il explique davantage qu'il est conforme à la Loi que si une personne veut des informations légales, il doit payer les frais.

70. L'article 21 est approuvé à l'unanimité.

Article 22 « **Orientation avant le départ** »

71. M. MOLISA demande si l'employé peut revendiquer les fonds qu'il a payé pour les taxes en Nouvelle-Zélande.

72. M. NATUMAN répond que la personne a le droit de faire cela.

73. L'article 22 est approuvé à l'unanimité.
74. L'article 23 « **Demande de visa de travail** » est approuvé à l'unanimité.
75. L'article 24 « **Conditions générales à respecter pendant un emploi saisonnier** » est approuvé à l'unanimité.
76. L'article 25 « **Registres** » est approuvé à l'unanimité.
77. L'article 26 « **Titulaire de patente tenu d'afficher un avis là où il exerce son activité etc** » est approuvé à l'unanimité.
78. L'article 27 « **Responsabilités en général** » est approuvé à l'unanimité.
79. L'article 28 « **Suivi et conformité** » est approuvé à l'unanimité.
80. L'article 29 « **Etablissement et tenue d'un registre** » est approuvé à l'unanimité.
81. L'article 30 « **Signification d'avis et de documents** » est approuvé à l'unanimité.
82. L'article 31 « **Délégation** » est approuvé à l'unanimité.
83. L'article 32 « **Règlements** » est approuvé à l'unanimité.
84. L'article 33 « **Sauvegarde** » est approuvé à l'unanimité.
85. L'article 34 « **Entrée en vigueur** » est approuvé à l'unanimité.

#### **DEUXIEME LECTURE**

86. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur, remercie l'assemblée pour les contributions et propose que le projet de Loi soit lu et adopté en deuxième lecture.
87. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.

#### **PROJET DE LOI No. DE 2007 SUR LE TRAFIC ROUTIER (MODIFICATION)**

#### **PREMIERE LECTURE**

88. M. NATAPEI Edward Nipake, ministre des Services publics et des Infrastructures, présente le projet de Loi en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.

89. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, déclare que la Loi est correcte et indique que l'Opposition appuie la Loi.
90. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est adoptée à l'unanimité.

### **EXAMEN EN COMMISSION**

#### Article 1 « **Modification** »

91. La modification 1 « **Article 2 (définition de véhicule étranger)** » est approuvée à l'unanimité.

#### Modification 2 « **TITRE 4A Immatriculation de véhicules étrangers** »

92. M. MOLISA Sela veut savoir le revenu perçu sur l'immatriculation de véhicules étrangers.
93. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, donne une réponse supplémentaire qu'il n'y a pas beaucoup de revenu perçu cependant le Ministère des Finances a récemment autorisé l'immatriculation des véhicules étrangers. Il ajoute qu'il n'y a pas de perte de revenu pour les immatriculations.

94. La modification 2 est approuvée à l'unanimité.

#### Modification 3 « **Article 51** »

95. M. MOLISA Sela indique qu'il y aura beaucoup de perte avec les fausses évaluations c'est pourquoi il demande au Ministère des Finances de nommer une personne dans les garages autorisée à mettre l'évaluation exacte aux véhicules étrangers.
96. La modification 3 est approuvée à l'unanimité.
97. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.
98. L'article 2 « **Entrée en vigueur** » est approuvé à l'unanimité.

### **DEUXIEME LECTURE**

99. M. NATAPEI Edward Nipake, ministre des Services publics et des Infrastructures, remercie l'assemblée pour leurs soutiens et propose que le projet de Loi soit lu et adopté une deuxième fois.

100. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.

**PROJET DE LOI No. DE 2007 SUR LA TAXE D'EXPORTATION (MODIFICATION)**

**PREMIERE LECTURE**

101. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le projet de Loi en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
102. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, met en question la taxe d'exportation et veut savoir si on peut ouvrir de nouveau le marché du kava.
103. M. PIPITE Marcéline dit appuyer la Loi et veut savoir à combien le Service des Douanes pénalise un offenseur.
104. M. NENTU Thomas, député des îles isolées de Taféa, demande le revenu perçu de l'exportation qui a lien avec la chute de l'inflation.
105. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances, répond qu'on peut essayer d'exporter plus de produits locaux pour réduire cette inflation.
106. M. MOLISA Sela indique que les produits de base tels que le kava doivent être taxés. Il ajoute qu'on a seulement deux produits locaux qui sont taxés alors que les autres ne le sont pas.
107. M. BULE James, ministre du Commerce, du Tourisme et de l'Industrie, donne une réponse supplémentaire que le kava sera relancé au marché mais ne sera pas monopolisé cependant il estime qu'il est inconvenable de ne pas imposer la taxe vu qu'elle peut augmenter le prix à l'étranger.
108. M. CARCASSES Moana Kalosil indique que le kava en Nouvelle-Calédonie est toujours monopole contradictoire à la déclaration du Ministre.
109. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est adoptée à l'unanimité.

**EXAMEN EN COMMISSION**

Article 1 « **Modifications** »

110. La modification 1 « **Paragraphe 3.1)** » est approuvée à l'unanimité.
111. La modification 2 « **Paragraphe 3.1)** » est approuvée à l'unanimité.



112. La modification 3 « **Paragraphe 3.2)** » est approuvée à l'unanimité.
113. La modification 4 « **A la fin de l'article 3** » est approuvée à l'unanimité.
- Modification 5 « **Après l'article 8** »
114. M. MOLISA veut savoir si l'offenseur est obligé de se présenter à la Cour après qu'il a réglé son infraction.
115. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances, explique que l'article 5 ne prévoit pas les deux peines en même temps si l'offenseur accepte le premier avis de peine alors la deuxième est retirée.
116. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, veut savoir le cas d'une personne qui continue de causer la même offense après avoir payé son avis de peine.
117. M. JIMMY Willie Tapangararua explique qu'on applique déjà le fait de payer les infractions sans se présenter au tribunal comme les infractions des trafics routiers.
118. M. NATUMAN Joe répond supplémentaires que l'article 5 n'empêche pas une personne de se présenter à la Cour vu que l'article 3 prévoit déjà que si une personne a déjà payé ses infractions, il ne pourra plus se présenter au tribunal.
119. La modification 5 est approuvée à l'unanimité.
120. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.
121. L'article 2 « **Entrée en vigueur** » est approuvé à l'unanimité.

### **DEUXIEME LECTURE**

122. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, remercie les députés pour les contributions et propose que le projet de Loi soit lu et adopté une deuxième fois.
123. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est adoptée à l'unanimité.

### **MOTIONS ECRITES**

124. Vu qu'il n'y a pas de motions écrites à l'ordre du jour, le Président Avock ajourne la séance.
125. **La séance est ajournée à 15h50.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLICQUE DE VANUATU**

**HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2007**

**VENDREDI 07 DECEMBRE 2007**

**PRESIDENT:** M. AVOCK Sam. Dan, député de Paama

**PRESENT:** 47 députés

**ABSENT:** M. HILTON Danstan, député de Banks /Torres  
M. KILMAN Sato, député de Malekula  
M. MALON Hopsmander, député de Malekula  
M. TAMATA Noël, député de Pentecôte  
M. WELLS Georges André, député de Luganville

**RETARD:**

1. La séance commence à 9h00.
2. M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**DECLARATION DES MINISTRES**

4. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le discours budgétaire. (Document ci-joint, **Annexe 5**)
5. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, répond au discours budgétaire. (Document ci-joint, **Annexe 4**)

6. M. NENTU Thomas, député des îles isolées de Taféa et Président du Mouvement Nevsem, veut savoir les raisons concernant le problème des développements du secteur agricole. Il veut savoir aussi sur l'exportation des produits en Australie.
7. Le Président AVOCK Sam Dan explique qu'il laisse la parole aux différents Présidents des parties politiques comme M. NENTU qui en est un, de répondre au discours budgétaire.
8. M. SOPE Barak Mautamate, Chef adjoint de l'Opposition, député d'Efaté et Président des Partis Progressistes Mélanésiens (PPM), déclare qu'on remarque que les développements économiques se concentrent surtout dans les îles d'Efaté et Santo. Il ajoute que le gouvernement doit mettre plus d'emphasis au développement du secteur agricole et non pas se concentrer au projet d'emploi saisonnier en Nouvelle-Zélande. Il souhaite voir au plus vite l'établissement de la Banque Agricole. En ce qui concerne les affaires économiques, il dit que le gouvernement n'a pas la possibilité de se lancer dans les affaires commerciale à cause des décisions inefficaces qu'il entreprend. Il ajoute que les conditions des routes en est aussi un des problèmes que le gouvernement doit considérer pour développer l'économie de la zone rurale.
9. M. VOHOR Serge Rialuth, député de Santo et Président de l'Union des Partis Modérés, dit remarquer que la plus grande partie du budget du gouvernement couvre les salaires des employés du gouvernement et seulement une petite portion est injectée dans les projets. Il veut savoir ceux qui bénéficient de cette croissance économique même lorsqu'il y a une augmentation dans l'investissement. Il se plaint beaucoup du manque de développement du secteur agricole dans la zone rurale.
10. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, déclare que les présidents des partis politiques ont tout le droit de donner leurs opinions sur ce discours budgétaires. Il explique qu'il est impossible de développer les zones rurales vu que seulement le quart de la subvention est attribué dans les provinces. Quant à la remarque de SOPE sur l'économie, il dit que les propriétaires des terrains sont responsables des ventes de terrains et non pas les expatriés. Il conclut que le gouvernement met plus d'emphasis dans le domaine agricole cependant le problème c'est qu'il est difficile d'appliquer les directives du gouvernement sur l'agriculture.
11. La séance, suspendue à 10h30, reprend à 11h05.

## LOI DES FINANCES (2008) No. DE 2007

### PREMIER MINISTRE

12. M. WILLY Jimmy Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
13. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, déclare que la Loi est transparente cependant il veut savoir en ce qui concerne les casiers judiciaires du gouvernement et comment le gouvernement considère de les résoudre. Il ajoute qu'il n'est pas contre les deux nouvelles banques qui viennent d'opérer, (la Banque populaire BRED et la Banque Agricole) car elles sont deux sources d'assistances financières pour la population. Il conclut que le gouvernement doit considérer à établir plus d'assistances financières envers la décentralisation.
14. M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte, se plaint de la hausse prix des droits des scolarités des écoles secondaires, des salaires des enseignants et des formations pour ces-derniers. Il veut savoir si on peut augmenter les subventions attribuées dans les écoles et si certaines écoles publiques sont localisées dans des endroits qui sont encore en bail. Il demande aussi si la Banque Agricole a déjà commencé ses projets d'emprunts car les formulaires sont déjà en circulation. Il veut avoir des informations sur les projets des Fonds Millénaires en ce qui concerne l'amélioration des aéroports de Lonorore, Longhana et Norsup et aussi sur les industries de volailles.
15. M. JIMMY Willie Tapangararua répond aux questions. Il déclare en premier en ce qui concerne les dépenses de litige, que si le gouvernement crée un budget pour couvrir les problèmes de litiges, les employés créeront encore plus d'offenses. Il ajoute que le gouvernement trouvera alors le moyen de traiter les cas en dehors du tribunal. En ce qui concerne les industries de volaille, il explique que l'industrie de Toa Farm s'est plainte qu'il y a des tueries de volailles en dehors de l'abattoir et que si le gouvernement ne trouve pas un moyen de régler le problème, il sera obligé de fermer ses portes. Il conclut que toutefois l'industrie a déjà fermé ses portes le février 2008.
16. Le Président AVOCK annonce que la séance soit ajournée jusqu'à Lundi 10 décembre pour l'inauguration du nouveau complexe du ministère de la Santé qui se déroulera ce soir.
17. **La séance est ajournée à 11h30.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLICQUE DE VANUATU**

**HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2007**

**LUNDI 10 DECEMBRE 2007**

**PRESIDENT:** M. AVOCK Sam. Dan, député de Paama

**PRESENT:** 46 députés

**ABSENT:** M. HILTON Danstan, député de Banks /Torres  
M. KILMAN Sato, député de Malekula  
M. MALON Hopsmander, député de Malekula  
M. MASMAS Jossie, député d'Ambrym  
M. TAMATA Noël, député de Pentecôte  
M. VOHOR Serge Rialuth, député de Santo

**RETARD:**

1. La séance commence à 8h55.
2. M. TOSUL David, député de Pentecôte, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**LOI DES FINANCES (2008) No. DE 2007**

**PREMIERE LECTURE** (Suite)

4. M. PIPITE Marcélino, député de Santo, dit appuyer la Loi. Il déclare noter que le gouvernement a perçu une augmentation dans le revenu de 2007. Il exprime sa satisfaction du fait que le dégrèvement fiscal n'est pas appliqué en 2008 cependant il estime que le gouvernement doit attribuer plus de prévision

budgétaire dans les autres zones rurales plutôt qu'aux conseils provinciaux. Il se réjouit de l'établissement de la Banque Agricole et la nouvelle Banque populaire (BRED) car ils représentent les centres d'assistances financières pour les Ni-Vanuatu dans les affaires. Il exige ensuite au gouvernement de mettre en place un Conseil des Investissements Locaux auquel les Ni-Vanuatu intéressés dans les affaires d'investissements peuvent prendre des renseignements. Il demande un re-examen attentif sur les problèmes en rapport avec le budget de la Municipalité et de l'Etat.

5. M. BULE James, ministre du Commerce, du Tourisme et de l'Industrie et député d'Ambae, déclare appuyer la Loi. Il dit que parfois le pays connaît des taux de croissance budgétaire trop stable à cause de la population toutefois il ajoute que le Vanuatu doit se réjouir de l'augmentation rapide de son économie par rapport à la croissance démographique. Il lit ensuite le montant total de revenu perçu sur le coprah et le cacao aux six provinces et rejette la rumeur qui dit que le coprah ne rapporte pas de revenu.
6. Mme TASSO Leinavao, ministre de l'Education et député d'Epi, répond aux questions concernant les affaires de l'éducation. Elle explique que le Ministère de l'Education réalise actuellement les programmes de l'enseignement préscolaire vu que les principes de ce système éducatif n'étaient pas en préparation. Elle explique que le gouvernement a subventionné des établissements scolaires publics et privés et certains terrains où se localisent lesdits établissements scolaires publics sont actuellement en bail. Elle conclut en portant son appui sur la Loi.
7. M. MOLISA Sela, député de Santo, dit soutenir la Loi. Il fait remarquer qu'il y a une augmentation dans le budget de 2008 par rapport à celui de 2007. Il dit se réjouir du fait que le gouvernement n'a pas touché à la taxe vu qu'il vient de percevoir une augmentation de recettes sur le Produit National Brut (PNB). Il conseille au gouvernement de prendre la responsabilité de faire des épargnes pour les circonstances imprévues et cesser d'envisager à régler ses dettes.
8. M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté, indique que le gouvernement a le devoir de réaliser une économie croissante pour le pays. Il ajoute que même si le pays perçoit plus de revenu, l'économie de la zone rurale est toujours stable.
9. M. NENTU Thomas, député des îles isolées de Taféa, veut savoir à quoi sert les 19 millions de vatu.
10. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, souligne que le chômage et le développement rural sont les principaux problèmes que le gouvernement devra plutôt considérer.
11. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Port-Vila, répond qu'il est impossible pour le

gouvernement de prédire la croissance de l'économie c'est pourquoi il doit prendre des précautions. Il ajoute qu'il est du gouvernement l'obligation de continuer à subventionner les Conseils Provinciaux toutefois aucune Loi ne prévoit que chaque Province doit recevoir des subventions venant du gouvernement. Il ajoute qu'il est de la politique du gouvernement actuel de maintenir la situation des Pays Sous Développés c'est pourquoi il continuera de permettre plus d'aide financière envers les travaux d'infrastructures. Quant au problème du manque d'emploi, il déclare que c'est un problème qui se passe à l'intérieur du pays. Il ajoute que toutefois le gouvernement doit envisager à répandre les emplois dans les îles pour permettre un développement équilibré dans le pays. Pour le secteur public, il confirme que le secteur productif est trop faible et qu'il est important de licencier les fonctionnaires qui abusent les directives du gouvernement. Il conclut en répondant à la question de l'approvisionnement en eau et déclare que le gouvernement dispose d'une pompe à forage (Drilling machine) mais qu'elle est déjà contrôlée par une entreprise privée.

12. La motion portant approbation du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.
13. La séance, suspendue à 10h20, reprend à 11h05.

#### **EXAMEN EN COMMISSION**

Article 1 « **Affectation** »

Code CB, “**Parlement (Le Secrétaire)**”

14. M. MOLISA Sela veut savoir où se trouve le budget sur le loyer du Restaurant du Parlement.
15. M. JIMMY Willie Tapangararua déclare que le loyer est payé directement au Service des Finances c'est pourquoi il n'est pas incluse dans le budget du Parlement.

CI, “**Services Judiciaires**”

16. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, demande si l'incendie de la résidence du tribunal est la raison du déficit qu'on a dans le budget du Service Judiciaire.
17. M. JIMMY Willie explique que 17 millions est le montant estimé pour les frais des casiers judiciaires de 2008. Il déclare qu'il n'y a pas de budget pour la rénovation du tribunal.
18. M. KALSAKAU Joshua, ministre de la Justice et du Bien-être social et député de Port-Vila, donne une réponse supplémentaire qu'il donnera plus tard des

informations sur la rénovation de la résidence du tribunal. Il ajoute qu'on vient de commencer le projet de reconstruction de la phase 1.

CG, "**Procureur Général**"

19. M. SONG Keasipai, député de Tanna, veut savoir plus sur le montant total mentionné.
20. M. JIMMY Willie répond que le montant estimé représente les frais chargés aux consultations du public.

Code CJ, "**Commission de la Fonction Publique**"

21. M. MOLISA Sela veut savoir si les fonctionnaires qui résident dans les résidences publiques versent leurs paiements de loyer au gouvernement. Il demande aussi combien de revenu est perçu sur les ventes des véhicules d'immatriculation G.
22. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, répond que les paiements de loyer sont directement déduits sur leurs salaires mais les fonctionnaires de grades supérieurs ne paient par leurs loyers. Il dit être au courant que le Conseil d'Adjudication a plusieurs responsabilités à entreprendre mais ignore pour les ventes des véhicules.
23. M. MOLISA Sela déclare que la Commission de la Fonction publique doit trouver une solution pour traiter l'affaire des véhicules du gouvernement.
24. M. LINI Ham, Premier ministre et député de Pentecôte, en réponse supplémentaire déclare qu'il ignorait que les fonctionnaires de grades supérieures ne réglaient pas leurs loyers. Il rejette la faute sur les attitudes arrogantes des Directeurs Généraux si les véhicules d'Immatriculation G ne sont pas vendus. Il explique que les Ministères ont le devoir de négocier sur la vente des véhicules ministériels et non pas sur les véhicules d'immatriculation G.
25. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, veut savoir si les fonds perçus par la vente des véhicules seraient utilisés pour couvrir certains paiements de la Révision de Rémunération de l'Etat.
26. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, confirme que le gouvernement avait l'intention de pratiquer cette méthode mais vu qu'on a des problèmes dans la vente de véhicule, il a décidé de procéder tout de même aux paiements de la Révision de Rémunération de l'Etat. Il ajoute que le gouvernement a perçu moins de 5 millions sur la vente des véhicules G et ce montant n'assiste pas beaucoup au remboursement des fonds utilisés à la Révision de Rémunération de l'Etat.



27. M. MOLISA Sela répète qu'il importe de vendre les véhicules d'immatriculation G.
28. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h20.

### **QUESTIONS ORALES**

29. M. SONG Keasispai veut avoir des informations sur le projet des pêches qui se déroulera à Blacksand. Il demande aussi le cas des trois députés du Parlement impliqués dans l'affaire du blanchiment d'argent dans la Banque Nationale de Vanuatu (BNV).
30. M. BROWNNY Donna, ministre de l'Agriculture, de la Quarantaine et de Pêches et député de Malékula, explique que le projet des pêches est en effet l'établissement d'une entreprise de conserverie qui ne peut nuire l'environnement.
31. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur et député de Tanna, déclare qu'il n'a aucune information sur le cas des trois députés vu que l'affaire est actuellement traité en justice.
32. M. CARCASSES Moana Kalosil veut savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire sur les crimes qui se produisent actuellement dans la capitale.
33. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur, explique qu'il manque de policier pour régler les problèmes des crimes cependant les problèmes de ce genre exigent la collaboration de toutes les communautés et non pas seulement la force de la police et le gouvernement.
34. M. TOSUL David, député de Pentecôte, veut savoir le montant total de revenu perçu par les deux bateaux du gouvernement ; Southern Star et Northern Star et si le gouvernement reçoit une dividende de leurs parts.
35. M. NATAPEI Edward Nipake, ministre des Services publics et des Infrastructures et député de Port-Vila, déclare que les deux bateaux ont des problèmes de gestion alors qu'ils viennent d'opérer pour un an. Il ajoute qu'il y a la nécessité de revoir les contrats et aucun dividende n'a été payé au gouvernement.
36. M. ANDIKAR Philip, député de Santo, veut savoir pourquoi la région de Beleru sur Santo ne reçoit toujours pas l'énergie électrique. Il demande si les outils donnés par le gouvernement de la République Chinoise sont toujours disponibles.
37. M. HAM Lini, Premier ministre, informe le député de Santo que la région de Béleru se contentera d'utiliser l'électricité à la fin de la construction de l'étape 3 du projet hydroélectrique.

38. M. BROWNY Donna ignore s'il y a encore un conteneur disponible.
39. M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte, veut savoir pourquoi il y a des postes de conseillers légaux dans plusieurs Ministères alors que le Cabinet Juridique de l'Etat est responsable de donner des conseils aux institutions du gouvernement.
40. M. LINI Ham, Premier ministre, ignore que certains Ministères emploient des conseillers légaux.
41. M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté, veut avoir des informations sur la zone limite d'Efaté et très spécialement sur celle de Port-Vila. Il demande si le nombre de siège électoral d'Efaté augmentera vu la croissance de la population.
42. M. NATUMAN Joe explique qu'une Loi sera bientôt introduite au Parlement toutefois on considère nettement une grande masse de population à Port-Vila sur Efaté et Luganville sur Santo cependant la majorité des communautés résident en dehors de la zone urbaine. Il ajoute que ce projet de Loi prévoit les procédures de vote des communautés dans les endroits où ils résident. Il ne répond pas à la question concernant l'augmentation du nombre de siège électoral sur Efaté.
43. M. KALO Daniel Toara, député des Shepherds, veut savoir la date d'élection du (Malfatuma) Conseil National des Chefs. Il se plaint qu'il n'y a pas un représentant des îles Shépherds dans le Conseil et demande au Ministère de l'Intérieur de régler la situation.
44. M. KALSAKAU Joshua, ministre de la Justice et du Bien-être social, informe le député que la date de l'élection sera bientôt annoncée cependant l'élection se déroulera après le mois de janvier 2008. Il explique qu'il y a eu beaucoup de problème de finances ce qui explique l'absence de certains représentants mais il confirme que le problème sera résolu.
45. M. TOSUL David, député de Pentecôte, veut savoir ce que le gouvernement à l'intention de faire avec le budget de la Commission des Services de l'Enseignement (CSE) vu qu'il n'y a plus de recrutements il y a maintenant des ans. Il souligne le cas des enseignantes prenant des congés de maternités car les élèves subissent les conséquences. Il demande ensuite au gouvernement de réduire le nombre des congés de maternité.
46. M. LINI Ham, Premier ministre, souligne que le Budget actuel de 2008 est juste un budget complémentaire pour recruter des enseignants et il n'est pas la faute du gouvernement sur le retard du recrutement mais le responsable est la CSE qui a omet d'entreprendre à jours ses programmes.
47. Mme LEINAVAO Tasso, ministre de l'Education, ajoute que le Ministère de l'Education prépare déjà les enregistrements des nouveaux enseignants de 2008.

48. M. JIMMY Willie Tapangararua ajoute que le budget a été dépensé pour couvrir d'autres endroits car il y a eu trop de retard pour les recrutements.
49. M. NATUMAN Joe (ancien ministre de l'Education) explique que le congé de maternité est prévu par la Loi pour les employés femmes leurs permettant trois mois de congé pour s'occuper de leurs bébés.
50. M. KALSAKAU Steven veut savoir pourquoi le projet de Loi du Service Extérieur n'est pas inclus sur la liste des projets de Loi de cette Deuxième Session Ordinaire.
51. M. LINI Ham, Premier ministre, dit espérer qu'elle sera incluse sur la liste des projets de Loi de la Première Session Ordinaire de 2008.
52. M. WELLS Georges André, ministre des Affaires étrangères et député de Luganville, confirme qu'elle sera incluse sur la liste de la Première Session Ordinaire de 2008.
53. M. SAIMON Esmon, Deuxième vice-Président du Parlement et député de Malékula, demande le critère qu'une personne peut avoir pour être honorée par le Président de la République.
54. M. LINI Ham, Premier ministre, explique qu'une personne peut être nommée par la communauté et son nom est envoyé à la Commission pour être examiné. Il dit être déçu que la plupart de ceux qui ont été médaillé ne les mériter pas alors que ceux qui devaient sont oubliés.
55. M. TORE Pierre, député de Port-Vila, veut savoir la différence d'une route publique la route qui appartient au gouvernement car il dit noter que le gouvernement n'entretienne que certaines routes à Port-Vila. Il ajoute qu'un Ministre de l'Etat a promis à la communauté qui vit aux alentours de Holen Fresh Wind qu'il fera en sorte qu'il réparera et entretiendra les routes mais rien n'est encore fait jusqu'à maintenant. Il rappelle que le Ministre des Finances a annoncé dans son discours budgétaire la stabilité du gouvernement et veut savoir la position des députés de l'arrière plan.
56. M. NATAPEI Edward Nipake, vice-Premier ministre et ministre des Services publics et des Infrastructures, explique que les arrangements ont été faits par le Service des travaux publics et la Municipalité pour la réparation et l'entretien de certaines routes de Port-Vila.
57. M. CARLOT Maxime Korman, ministre des Affaires foncières et député de Port-Vila, déclare d'un air furieux qu'il n'a jamais promis à la communauté de réparer et entretenir les routes mais qu'il fera en sorte que les routes de ce lieu seront entretenues.

58. M. JIMMY Willie Tapangararua dit reconnaître le soutien des députés de l'arrière pour continuer à maintenir la stabilité et déclare que ces députés doivent être honorés par le Président ou les membres de la Commission des Privilèges parlementaires peuvent prendre une autre décision.
59. M. ETAP Louis, député de Tanna, veut savoir qui est le propriétaire du terrain de Teouma Bush qui est actuellement subdivisé et vendu.
60. M. CARLOT Maxime Korman répond que le terrain appartient à la communauté du village d'Eratap et le terrain vendu est actuellement en bail.
61. M. WORWOR Raphaël, député d'Ambrym, demande si le gouvernement a l'intention de recruter des assistants sociaux en agriculture pour travailler dans les îles.
62. M. BROWNY Donna déclare qu'il donnera une réponse plus tard sur la question.
63. Mme DONALD Isabelle, député d'Epi, veut savoir le cas du projet de Loi sur la Protection de la Famille qui a été transféré à la Commission Ad-oc.
64. M. LINI Ham, Premier ministre, répond que la Commission Ad-Oc a décidé d'entreprendre des consultations dans les îles cependant vu qu'il y a des problèmes de fonds, la Commission n'a pas pu faire son travail. Il dit ignorer ce qu'il en est de ce projet de Loi. Il estime que le Parlement doit prendre une décision en ce sens car le projet de Loi a été déjà présenté au Parlement.
65. M. CARCASSES Moana Kalosil demande les procédures pour remettre des demandes de citoyenneté aux étrangers qui ne sont dans le pays que pour un court séjour.
66. M. LINI Ham, Premier ministre, répond que c'est la Commission de la Citoyenneté qui est responsable de donner les demandes de citoyenneté et le critère qui permet à une personne de devenir citoyen du pays est que la personne doit séjourner dans le pays à 10 ans ou plus.
67. M. TELUKLUK Paul, Premier vice-Président du Parlement et député de Malékula, demande pourquoi il y a tant de conteneurs aux alentours de Star Warf puis se plaint que cela présente un environnement trop sale. Il veut savoir s'il y a une sanction sur les conteneurs non dégagés.
68. M. NATAPEI Edward Nipake déclare qu'il donnera des informations plus tard sur le loyer des conteneurs.
69. M. ANDIKAR Philip veut savoir combien va durée la prix du coprah qui est de 36 000 vatu la tonne.

70. M. BULE James répond que ce prix sera fixe jusqu'à fête de la Noël et qu'il est possible qu'il pourra augmenter de 40 000 vatu.

**DECLARATION D'UN DEPUTE**

71. M. WORWOR Raphaël, député d'Ambrym, présente sa déclaration sur les différentes églises qui existent au Vanuatu. (Document ci-joint, **Annexe 6**)
72. **La séance est ajournée à 16h05.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2007**

**MARDI 11 DECEMBRE 2007**

**PRESIDENT:** M. AVOCK Sam. Dan, député de Paama

**PRESENT:** 47 députés

**ABSENT:** M. HILTON Danstan, député de Banks /Torres  
M. KILMAN Sato, député de Malekula  
M. MALON Hopsmander, député de Malekula  
M. TAMATA Noël, député de Pentecôte  
M. VOHOR Serge Rialuth, député de Santo

**RETARD:**

1. La séance commence à 8h55.
2. M. TORE Pierre, député de Port-Vila, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**LOI DES FINANCES (2008) No. DE 2007**

**EXAMEN EN COMMISSION** (Suite)

Article 1 « **Affectation** »

Code CJ, « **Commission de la Fonction Publique** »

4. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, déclare que le travail de la Commission de la Gestion des Véhicules

créée par la Commission de la Fonction Publique est inefficace car il dit remarquer que seulement 6 en dehors des 15 véhicules du gouvernement ont été vendus.

Code CF, “ **Cabinet Juridique de l’Etat**”

5. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l’Opposition et député de Port-Vila, veut savoir si le compte spécial du personnel du Cabinet est toujours clos et si le budget stipulé est le revenu actuel qui reste.
6. M. TORE Pierre, député de Port-Vila, demande si le revenu total prévu du Conseil Juridique et la Direction Général qui est de 1.5 millions vatu inclus aussi le revenu qui sera perçu pour la vente du Codification des Lois.
7. M. MOLISA Sela, député de Santo, veut savoir combien coûte un volume du Codification des Lois vu que le revenu estimé sous les Recettes des Publications est de 1.3 million vatu.
8. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances, répond qu’un volume du Codification des Lois coûte dans les 300 milles vatu mais qu’actuellement plusieurs n’ont pas été vendus. En ce qui concerne le compte spécial du Cabinet Juridique de l’Etat, il répond que le compte est réutilisé dans le but de récompenser le personnel à la fin de l’année et aussi faire une augmentation de paiement pour permettre aux avocats de continuer à maintenir leurs postes dans ce Cabinet. Il ajoute que la seule manière de mettre fin à ce compte est de modifier la Loi sur le Service Juridique.
9. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l’Opposition, indique qu’il serait convenable de gérer et contrôler tous les comptes sous une Loi systématique.
10. M. MOLISA Sela ajoute qu’il souhaite voir que le compte spécial soit clos et qu’il ait plus de perception dans le revenu. Il veut savoir si le Cabinet Juridique de l’Etat est aussi sur la liste de la Révision des Rémunérations de l’Etat.

Code CK, “ **Commission de la Citoyenneté**”

11. M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte, demande si on peut augmenter les frais d’une demande de la citoyenneté si le prix est encore à 10 milles vatu.
12. M. LINI Ham, Premier ministre, répond que le prix est toujours 10 milles vatu.
13. M. TELULKLUK Paul, Premier vice-Président et député de Malékula, dit noter une augmentation de revenu et demande si plusieurs expatriés ont mérité les permis de citoyenneté.
14. M. JIMMY Willie Tapangararua explique que c’est une affaire de principes exigeant à la Commission de la Citoyenneté de prédire le revenu qu’elle percevra.

15. M. LINI Ham, Premier ministre, déclare qu'il trouvera des informations sur la raison de cette augmentation.

Code MA, “ **Ministère de l'Agriculture, l'Elevage, la Sylviculture et des Pêches**”

16. M. MOLISA Sela dit noter que la version anglaise et française désigne deux noms différents du Collège Agricole. Il veut savoir s'il y a un frais pour les formations entreprises dans ce Collège pour qu'on prévoit une somme de 1.4 millions vatu. Il demande si le Collège impose d'autres frais à payer.
17. M. BROWNY Donna, ministre de l'Agriculture, de la Quarantaine et des Pêches, dit être au courant des formations à courte période offerts par le Collège mais ignore les 1.4 millions de revenu estimé. Il explique que le Collège impose des frais qui couvriront l'utilisation des facilités du Collège.
18. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, demande en ce qui concerne les droits des permis de pêches.
19. M. KALSAKAU Steven, député d'Efaté, veut savoir pourquoi aucune revenu estimé sur le projet de la CIRAD car il dit être conscient qu'il y a des ventes de graines.
20. M. JIMMY Willie Tapangararua informe l'assemblée qu'un permis de pêche coûte dans les 5 milles dollars des Etats-Unis. Il dit qu'il n'y a pas de revenu estimé sur les projets de la CIRAD mais que le budget dépensé pour les recherches entreprises est inclus dans le budget des dépenses.
21. M. BROWNY Donna confirme qu'il en est ainsi.
22. M. TORE Pierre demande si les formations à courte période assisteront les agriculteurs et s'il y a déjà en place un curriculum du Collège.
23. M. MOLISA Sela se plaint que le Ministre responsable ne répond pas aux questions. Il insiste ensuite sur la mauvaise traduction du nom du Collège Agricole en français et demande une correction en ce sens. Il demande pourquoi il n'y a pas de revenu perçu sur la vente des graines.
24. M. BROWNY Donna répond d'un air incertain.
25. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur, ajoute que l'administration du Collège est subventionnée par la CIRAD c'est pourquoi il n'y a pas de revenu en ce sens.



26. M. CARCASSES Moana Kalosil souligne la procédure d’attribuer des fonds dans les autres organismes sans l’approbation du Parlement.
27. M. KALSAKAU Joshua, ministre de la Justice et du Bien-être social et député d’Efaté, explique que la CIRAD est actuellement sous le ministre des Finances.
28. M. TELUKLUK Paul soulève le même propos que le député MOLISA sur la définition française du Collège Agricole. Il veut savoir ensuite sur les produits agricoles vendus ainsi que le nombre des permis attribué aux hommes d’affaires sur les affaires des pêches et d’explorations forestières.
29. M. JIMMY Willie Tapangararua cite les articles 46 et 47 de la Loi des Finances publics qui permet aux Directeurs Généraux d’attribuer des fonds dans les autres organisations que celui du gouvernement. Il explique davantage que les fonds sont contrôlés par le Service des Finances toutefois chaque Ministère dépense son budget suivant ses directives. Il ajoute que les permis de pêche sont donnés par le Directeur Général de l’Agriculture.
30. M. BROWNY Donna cite les noms de certaines entreprises qui ont obtenu des permis d’explorations forestières.
31. M. TORE Pierre répète sa question concernant le curriculum du Collège.
32. M. SALWAI Charlot souligne une erreur de frappe sur le mot “Biosécurité” dans la version française.
33. M. BULEKULI dit SACSAC Lino, Greffier du Parlement, fait la correction de la version française du mot “Biosécurité” en remplaçant la lettre “y” par la lettre “é”.

Code MV, “**Ministère du Développement des Coopératives et des Entreprises Vanuatuanes**”

34. M. CARCASSES Moana Kalosil veut savoir sous quel titre se trouve le budget des remboursements des emprunts.
35. M. JIMMY Willie Tapangararua ignore l’endroit où se trouvent les remboursements.
36. M. ISAAC Judah, Ministre de la Promotion des Entreprises Ni-Vanuatuanes, explique que les frais listés rentrent au développement des coopératives. Il ajoute que le Service des Coopératives a appliqué des frais pour les formations qui seront entreprises.

37. M. TELUKLUK Paul veut savoir si la Caisse de Développement des Coopératives qu'on a cessé d'utiliser à cause des allégations sur la mauvaise gestion est actuellement disponible.
38. M. MOLISA veut savoir en ce qui concerne le financement de la Chine pour couvrir les remboursements des emprunts de cette organisation.
39. M. BULE James, ministre du Commerce, du Tourisme et de l'Industrie et député d'Ambae, donne une réponse supplémentaire qu'il y a des difficultés dans les remboursements et il est possible que plusieurs dettes ne seront pas réglées.
40. M. ISAAC Judah ajoute que le projet était avant sous le contrôle de l'Organisation de charité mais il y a eu ensuite des changements.
41. Mme DONALD Isabelle, député d'Epi, exprime son mécontentement sur le revenu estimé et dit s'inquiéter sur le remboursement des prêts.
42. M. ISAAC Judah déclare que le revenu perçu sur les emprunts bimensuels a atteint 700 millions cependant il y a des problèmes sur le remboursement des autres procédures d'emprunts.
43. M. JIMMY Willie explique que le Compte des Fonds de Développement des Coopératives a été réutilisé à cause de ses effets qu'il avait aux Organisations de Charité qui ne s'opéraient pas en affaires c'est pourquoi il ne devait pas imposer des intérêts.

Code MF, "**Ministère des Finances et de la Gestion économique**"

44. M. MOLISA Sela veut avoir des informations sur la somme de 25 millions mentionnée et demande à connaître combien de pourcentage vient du profit tiré par la Banque Nationale de Vanuatu. Il met en question la Commission AP, les dividendes des services postaux de Vanuatu, les dividendes de Air Vanuatu et la position du gouvernement concernant l'affaire de Air Vanuatu. Il veut avoir plus d'information sur 7TOA, Taxe sur les jeux interactifs dont le revenu estimé est de 60 000 000 millions vatu.
45. M. SALWAI Charlot veut savoir combien de revenu est perçu pour la vente de l'Abattoir de Vanuatu. Il veut aussi savoir pourquoi le Télécom est placé sous le Ministère des Services publics et non pas le Ministère des Finances et de la Gestion économique.
46. M. JIMMY Willie répond à la question concernant les dividendes de la Banque Nationale de Vanuatu et explique qu'il y a une somme fixe de 20 à 25 million qui est payé au gouvernement suivant un accord qui a été fait en 1998. Quant à la Commission AP, il dit que c'est un système de compenser les devises et déclare qu'il présentera plus tard une déclaration sur les catégories des dépenses. Quant

aux services postaux de Vanuatu, il dit que c'est la Commission qui décide des dividendes qu'il versera au gouvernement. Il confirme que 60 millions vatu est exactement la prévision des recettes faite par la taxe sur les jeux interactifs. Pour l'Abattoir de Vanuatu, il dit que plusieurs actions ont été vendues et il se peut que les dividendes seront payés au gouvernement seulement en 2009.

47. M. PIPITE Marcelino, député de Santo, se réfère à MFFC, *Perception des Droits indirects et Taxes*, et dit noter qu'en 2007, 16 articles rapportés des fonds dans la caisse du gouvernement alors que cette année 2008, il n'y a que 9 articles. Il veut savoir aussi le revenu perçu par la Régie des Bateaux battant pavillon de Vanuatu et s'il y a des liens avec la Régie des Affaires Maritimes de Vanuatu.
48. M. M. CARCASSES Moana Kalosil se réfère à l'Activité 3603, *Section de perception TVA*, et veut savoir si on impose aussi la TVA dans les banques commerciales.
49. M. KALSAKAU Steven demande le montant de revenu perçu par la Division de la Gestion des Avoirs (DGA) puisqu'il ne le trouve pas dans la Prévision des Recettes Financières.
50. La séance, suspendue à 10h25, reprend à 11h15.
51. M. JIMMY Willie Tapangararua répond à la question concernant la dividende de Air Vanuatu et déclare que la Société a signé un accord avec le gouvernement pour lui permettre de ne verser actuellement aucune dividende à cause du fusionnement entre Vanair et Air Vanuatu.

Code MO, "**Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur**"

52. M. MOLISA Sela se réfère à la prévision des recettes de l'Activité 44 DD 7 NFO, *Autres Droits* qui est de 120 000 vt et demande si cette somme inclus la vente des passeports du cadre diplomatiques, officiels et simple passeport.
53. M. PIPITE Marcelino veut savoir le revenu perçu sur la vente des passeports du cadre diplomatiques.
54. M. WELLS Georges, ministre des Affaires étrangères et député de Luganville, répond que la somme mentionnée est celle qui sera perçu sur le renouvellement des passeports de Vanuatu en Nouvelle-Calédonie et il sera payé directement dans le bureau du Consul Général de Vanuatu qui se trouve en Nouvelle-Calédonie.
55. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h20.

Code MH, "**Ministère de la Santé**"

56. M. CARCASSES Moana Kalosil veut savoir si tous les frais de consultation listés couvrent tous les hôpitaux principaux de Vanuatu.
57. M. SONG Keasipai, député de Tanna, se plaint que le nom de l'hôpital devrait être mentionné pour identifier celui qui perçoit plus de revenu.
58. M. IATIKA Morkin Steven, ministre de la Santé et député de Tanna, explique que tous les frais de consultation listé viennent des hôpitaux et les Services de Santé Communautaires. Il ajoute que le montant de revenu qui est 8 540 000 vt est celui perçu par l'Hôpital Centrale de Port-Vila.
59. M. SONG Keasipae se plaint du terme "*Hospital fees*" car il estime qu'il est plus convenable d'utiliser les noms des Hôpitaux ou les Services de Santé Communautaires.
60. M. PIPITE demande si les frais des hôpitaux sont toujours payés.
61. M. IATIKA Morkin Steven explique que les frais de consultation des malades sont aussi inclus dans les frais de consultation.

Code MU, "**Ministère de l'Infrastructure et des Equipements Collectifs Publics**"

62. M. SALWAI Charlot veut avoir plus d'explication sur le Programme MUFA, "*Développement et Entretien de l'Infrastructure du Gouvernement*" sur "*les Autres Frais*".
63. M. NATAPEI Edward Nipake, ministre des Services publics et des Infrastructures et député de Port-Vila, explique qu'il y a des charges sur les travaux entrepris dans les Provinces.
64. M. KALO Toara Daniel, député des Shepherds, veut des informations sur les frais de la marine.
65. M. MOLISA Sela demande si le revenu perçu par la Régie des Affaires Maritimes de Vanuatu sera transféré au Service des Ports et Marines. Il estime qu'on doit augmenter les frais.
66. M. SONG Keasipai veut savoir où sont les dividendes payés par les deux Sociétés d'Arrimage, NISCOL et Ifira Trust, dans la Prévision des Recettes.
67. M. NATAPEI Edward, vice-Premier ministre explique que les frais de la marine couvrent seulement les navires qui débarquent au quai principal. Il répond à la question des dividendes des deux Sociétés et déclare que les dividendes se trouvent dans le budget du ministère des Finances et de la Gestion économique. Il

ajoute cependant qu'il y a maintenant trois ans que la Société NISCOL ne paie plus ses dividendes mais seulement la Société d'Arrimage d'Ifira.

68. M. TAGA Henri Tarikarea, député de Port-Vila, se réfère au Programme MUCA, "*Système Réglementant la Sécurité Aérienne*", et veut savoir s'il y a une charge sur l'espace aérien.
69. M. NATAPEI Edward Nipake répond que le revenu perçu à l'espace aérien est inclus dans le budget de la Société de Gestion des Aéroports de Vanuatu (SGAV).

Code MI, "**Ministère de l'Intérieur**"

70. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, se réfère au Programme MIEC, *Conduite des Elections* et veut savoir le responsable qui a augmenté les frais des élections électorales et s'il est conforme au principe de la démocratie.
71. M. SALWAI Charlot demande le montant du revenu perçu par le Service de la Force de la police vu qu'il applique des amendes sur le trafic routier.
72. M. KALO Toara se réfère au Programme MIEC, **Conduite des Elections** *sur le Recouvrement des Droits de Demande* et estime que la somme de 500 000 vt est trop maigre. Il veut savoir si le budget des élections générales est aussi inclus dans ce montant.
73. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur, répond qu'il y a deux frais différents appliqués par la Commission Electorale. Il déclare qu'il y a un frais pour les élections provinciales et un autre pour les élections générales. Il accepte que la somme de 100 000 vt est trop énorme cependant cette somme assistera beaucoup le bureau électoral lors des élections. Il explique davantage que les frais de code de route sont directement injectés dans le revenu général.
74. M. MOLI Josias, député de Malo/Aoré, veut savoir où se trouve le montant du revenu perçu pour les armes à feu.
75. M. SONG Keasipai demande si le montant représenté vient des droits de passeports perçus en 2006.
76. M. NATUMAN Joe dit ignorer si les frais d'armes à feu sont inclus dans le revenu des paiements centralisés sous le Programme de MFEC. Il déclare que la somme perçue sur les droits de passeports appartient à l'an 2008.
77. M. JIMMY Willie Tapangararua comme réponse supplémentaire, déclare que les "*Autres frais*" et "*Revenu des autres articles*" représente seulement les lieux où le gouvernement perçoit des recettes par l'intermédiaire du Service des Finances.

Il ajoute que les recettes prévues aux droits de passeports seront perçues lors aux ventes des passeports.

78. M. PIPITE Marcelino demande en ce qui concerne l'augmentation sur les frais des élections électorales.
79. M. NATUMAN Joe explique que le ministre de l'Intérieur n'a pas de pouvoir pour fixer un montant au droit des élections.
80. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, veut savoir si le Service des Affaires foncières a pris des mesures de régler les paiements sur les loyers foncières et les droits d'enregistrements foncières.
81. M. TELUKLUK Paul, Premier vice-Président du Parlement, veut savoir pourquoi il y a une baisse de revenu de 48 millions sur le loyer foncier et 50 millions sur les droits d'enregistrements foncières.
82. M. JIMMY Willie Tapangararua répond qu'avant, un pourcentage de 5% sur les droits d'enregistrements foncières rentrait dans la Commission du Service des Finances de Vanuatu cependant jusqu'à maintenant, le revenu perçu est de 2% alors que le Ministère des Affaires foncières aurait dû rapporter 5%. Il ajoute qu'il y avait une réduction de revenu sur les droits d'enregistrements foncières dans le budget de 2007 alors que la prévision des recettes était de 550 million cependant en Août 2007, le revenu est réduit de 487 millions c'est pourquoi on a voulu réduire la prévision des recettes de 2008.
83. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, déclare qu'on doit sanctionner ceux qui négligent de payer leurs loyers foncières.
84. M. CARLOT Maxime Korman, ministre des Affaires foncières et député de Port-Vila, explique qu'on aurait dû augmenter le revenu perçu sur les droits d'enregistrements foncières mais il y a eu des problèmes qui montrent une réduction dans la perception.
85. M. MOLISA déclare qu'on doit réduire les emprunts internes.
86. M. PIPITE Marcelino note qu'il manque le Ministère de la Jeunesse et des Sports.
87. M. JIMMY Willie Tapangararua déclare qu'il trouvera la raison de ce manque.
88. La séance, suspendue à 15h10, reprend à 16h05.

## **MOTIONS ECRITES**

### **Motion No. 4**

89. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Port-Vila, appuyé par M. NATAPEI Edward Nipake, ministre des Services d'Utilités publics et député de Port-Vila, présente la motion no.4 sur l'Engagement de la Société financière internationale pour des conseils sur la possible vente d'Air Vanuatu. (Document ci-joint, **Annexe 7**)
90. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, dit qu'il n'a aucune objection sur les Affaires de Air-Vanuatu toutefois il dit remarquer que seulement une entreprise en tirera profit. Il veut savoir si oui ou non on peut mettre en premier en adjudication un contrat qui coûte plus de 5 millions.
91. M. PIPITE Marcélino dit appuyer la motion cependant il dit ne pas comprendre pourquoi le Parlement doit approuver cette motion alors qu'il y a en place une Commission qui est responsable de considérer les affaires de l'aéroport.
92. M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte, déclare que cette motion doit être approuvée par le Parlement pour des raisons d'assistances financières du gouvernement c'est pourquoi il est très important de mettre le contrat en adjudication. Il ajoute qu'en principe, les actions de Air Vanuatu seront vendues pour permettre de rapporter plus de fonds envers l'opération de l'Entreprise Air Vanuatu.
93. M. NATAPEI Edward Nipake déclare que la Société Air Vanuatu se redresse de la perte énorme qui s'est produite et la Coopération Internationale Financière (International Finance Corporation) est engagé par le gouvernement d'examiner la situation qui se passe pour le soutenir à améliorer le secteur. Il ajoute que si le gouvernement continu de vendre les actions alors tous les contrats seront pris par les entreprises étrangères. Il conclut que le gouvernement peut toujours signer l'indemnité toutefois il est important que le Parlement doit l'approuver conformément à l'article 60 de la Loi sur le Finance public et la Gestion économique.
94. La motion No. 4 est approuvée à l'unanimité.

### **Motion No. 5**

95. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Port-Vila, appuyé par M. NATAPEI Edward Nipake, ministre des Services d'Utilités publics et député de Port-Vila, présente la motion no. 5 sur les préalables au règlement amiable qui met fin au monopole de Télécom Vanuatu sur les télécommunications. (Document ci-joint, **Annexe 8**)

96. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, met en question la valeur des actionnaires de Telecom que le gouvernement veut mettre aux enchères. Il veut aussi savoir le coût des permis de télécommunication.
97. M. SALWAI Charlot soulève le même que le Chef de l'Opposition et veut savoir si on doit augmenter la TVA lorsqu'on arrêtera d'appliquer les droits de dividendes et les franchises. Il veut savoir s'il est possible que l'assemblée puisse connaître les accords dignes qu'il y a entre le Telecom et les plans du gouvernement pour assurer les services de télécommunication au Vanuatu.
98. M. MOLISA dit préférer que le gouvernement ne doit pas mettre aux enchères les actions de Telecom et aimerait voir un rapport sur les accords entre le gouvernement et l'entreprise en question. Il ajoute que si le gouvernement accorde les indemnités au Telecom, il sera obligé de vendre toutes ses actions et 4% de ses revenus seront injectés directement dans la Caisse UAP. Il conclut en appuyant la motion.
99. M. NATAPEI Edward Nipake explique que la valeur des actions dépende totalement de la valeur marchande des actions c'est pourquoi il est important que le gouvernement et le Telecom collabore pour négocier sur ses valeurs. Il ajoute qu'il est impossible de présenter le rapport des accords vu qu'il est confidentiel. Il continue que les 4% du revenu net sera utilisé pour améliorer et développer les systèmes de télécommunication dans la zone rurale. Quant aux frais des interconnexions, il dit que les deux entreprises ont signé un accord particulier c'est pourquoi si le gouvernement décide d'empêcher le Telecom aux frais d'interconnexion alors il doit dédommager le Telecom. Il insiste qu'il soit important de permettre une compétition dans la télécommunication.
100. La motion No. 5 est approuvée à l'unanimité.
101. **La séance est ajournée à 17h00.**



**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2007**

**MERCREDI 12 DECEMBRE 2007**

**PRESIDENT:** M. AVOCK Sam. Dan, député de Paama

**PRESENT:** 47 députés

**ABSENT:** M. HILTON Danstan, député de Banks /Torres  
M. MALON Hopsmander, député de Malekula  
M. PRASAD Arnold, député de Santo  
M. TAMATA Noël, député de Pentecôte  
M. VOHOR Serge Rialuth, député de Santo

**RETARD:**

1. La séance commence à 14h25.
2. M. VUSILAE Dickinson, député d'Ambae, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**DECLARATIONS DES MINISTRES**

4. M. CARLOT Maxime Korman, ministre des Affaires foncières, de la Géologie et des mines, présente une déclaration concernant les développements des terres, de la géologie et des mines. (Document ci-joint, **Annexe 9**)
5. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, déclare que les problèmes fonciers sont des affaires délicates et conformément à la Constitution, les terrains appartiennent aux propriétaires coutumiers. Il ajoute

qu'il importe de traiter attentivement les problèmes fonciers pour empêcher des désaccords entre les deux parties en dispute. Il exige qu'on mette en place un système informatique qui enregistre tous les données des terrains.

6. M. KILMAN Sato, député de Malékula, demande des questions sur le pouvoir que le Ministre dispose pour prendre des mesures en faveur du propriétaire coutumier lorsqu'il y a litige sur un terrain, il veut aussi avoir des infos sur l'utilisation du sable à la baie de Mele et le délai sur la signature des accords avec Goro Nickel. Il veut aussi savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire pour empêcher une surexploitation sur le développement de la géologie et les mines dans les îles vu qu'on fait actuellement des exploitations sur ces ressources.
7. M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte, veut des informations sur les aides extérieurs envers les développements fonciers et si ces aides peuvent couvrir aussi les Ni-Vanuatu qui désirent obtenir une assistance financière pour développer leurs terrains.
8. M. SOPE Barak Mautamate, Chef adjoint de l'Opposition et député d'Efate, se réfère à l'Article 73,74,75 et 79 de la Constitution qui prévoient nettement que les transactions foncières qui se font entre un indigène et un non-indigène ou non-citoyen ne peut être autorisées que par le consentement du gouvernement. Il critique ensuite la position du gouvernement car à son avis, le propriétaire coutumier est responsable de décider de son bout de terrain. Il veut savoir si le gouvernement est conscient desdits articles de la Constitution.
9. M. CARLOT Maxime Korman explique que lorsque le Tribunal Foncier trouve qu'il n'y a pas de dispute sur le terrain, le Ministre des Affaires foncières décide alors des faits qu'il doit entreprendre sur le terrain en question. Il explique que le propriétaire coutumier doit faire une demande de licence pour extraire la mine ou le sable sur son terrain. Cependant le gouvernement permet les licences à un ou deux entreprises seulement pour le travail d'extraire les mines. Il souligne qu'auparavant, le Directeur-Général était responsable de signer les baux mais actuellement c'est l'Attorney-Général qui a le devoir d'assurer les procédures qui doivent être appliquées.

## **PROJET DE LOI DES FINANCES (2008) ACT No. DE 2007**

### **EXAMEN EN COMMISSION** (Suite)

#### Article 1 « **Affectation** »

10. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, répond la question posée la veille concernant le Ministère de l'Education et déclare que les frais de scolarité ne sont pas inclus dans le budget de l'éducation. Il ajoute que même les fonds qui couvrent les activités de la promotion des jeunes et des sports ne sont pas inclus dans le budget du Ministère

responsable. Il lit ensuite les frais payés par les navires étrangers, les bateaux étrangers circulant dans la zone locale, les bateaux locaux et les bateaux battant pavillon de Vanuatu, listés dans une annexe de la Planification de Gestion du Tuna de Vanuatu. (Document ci-joint, **Annexe 10**)

Code MT, **MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME**

11. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, souligne le revenu total perçu par l'Organisation de la Promotion des Investissement à Vanuatu (OPIV).

Code ME, **MINISTRY OF EDUCATION**

- 12 M. SONG Keasipai, député de Tanna, demande pourquoi les droits de scolarité ne sont pas payés directement dans la Caisse national du gouvernement.
- 13 M. TELUKLUK Paul, premier vice-Président et député de Malekula, veut savoir pourquoi les enseignants ne paient pas les loyers des résidences publiques où ils résident. Il dit noter plusieurs réductions sur les autres frais.
14. M. JIMMY Willie Tapangarua, ministre des Finances, explique que les frais de scolarité sont payés directement dans la caisse de l'administration scolaire, suivant un principe, pour le fonctionnement de l'établissement scolaire.
15. M. KILMAN Sato, député de Malekula, veut savoir pourquoi le gouvernement néglige de mentionner le pourcentage des fonds utilisés envers d'autres affaires tels que les procès.
16. M. JIMMY Willie Tapangararua répond que les fonds sont inclus dans le Budget Complémentaire.
17. M. KILAN Sato insiste qu'il importe que l'assemblée doit connaître le pourcentage des fonds qui couvre les problèmes de litiges et qui sont inclus dans le budget.
18. M. JIMMY Willie Tapangararua répond que les fonds en question ne sont pas connus car il est très risqué que le gouvernement utilise les fonds sans précaution.
19. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.

**APPROPRIATION PAR CATEGORIE DES DEPENSES**

Code CA, **"PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE"**

20. M. MOLISA Sela veut savoir qui a financé les médailles offertes par le Président de la République pendant l'indépendance.

21. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, veut savoir en ce qui concerne l'affaire sur la Rémunération du Traitement de l'Etat et le montant total des dépenses pour les voyages du Président à l'étranger.
22. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances, répond que c'est le Bureau du Premier ministre qui est responsable d'autoriser les médailles. Il ajoute qu'il coûte dans les 1.5 million pour les voyages étrangers du Président de la République.
23. M. KILMAN Sato veut savoir pourquoi il y a une réduction dans le budget. Il veut savoir aussi pourquoi 10% de profits perçus des casinos sont attribué envers les projets par l'intermédiaire du Président et du Premier ministre.
24. M. MOLISA Sela demande pourquoi le montant du revenu perçu est plus élevé que le montant total des dépenses.
25. M. JIMMY Willie Tapangararua déclare qu'il est encore tôt pour donner le chiffre total des dépenses cependant le montant est toujours pareille. Il ajoute qu'actuellement, le total des dépenses a déjà dépassé le chiffre estimé.
26. M. KILMAN Sato soutient le député de Santo et dit que le Parlement doit savoir le montant total des dépenses avant d'approuver le Titre.
27. M. JIMMY Willie Tapangararua répète que le total des dépenses n'a pas changé. Il ajoute que le Conseil des Ministres a décidé que 10% de revenu perçu des casinos et qui rentre dans la Caisse du Développement de la Communauté sera utilisé pour les voyages extérieurs du Président de la République et le Premier ministre.
28. Code CA est approuvé à l'unanimité.  
Code MB, "**PARLEMENT**"
29. M. MOLISA Sela dit noter qu'il n'y a aucun budget pour assurer le travail de la Commission Ad hoc qui travaille sur le projet de Loi sur la Protection de la Famille.
30. M. SALWAI Charlot dit noter un manque de personnel dans le Secrétariat du Parlement et demande quand il y aura des nouveaux recrutements.
31. M. TAGA Henri, député de Port-Vila, veut savoir pourquoi on n'a pas inclus les indemnités de députés dans le budget.
32. M. JIMMY Willie Tapangararua explique que la Commission Ministérielle

chargé du budget est la seule responsable d'examiner le budget qui sera approuvé par le Parlement. Il ajoute que si le Parlement considère qu'il importe d'attribuer plus de fonds pour les travaux des Commissions du Parlement, l'administration peut très bien utiliser le budget des autres titres pour couvrir le travail de la Commission. Quant au recrutement du personnel, il déclare qu'il y a un Conseil de l'Administration qui a le devoir de faire le travail. Il ajoute que les indemnités des députés sont incluses dans le Programme CBAA, **Procédure et Affaires Législatives.**

33. Code CB, est approuvé à l'unanimité.
34. Code CI, “ **SERVICES JUDICIAIRES**”

#### **QUESTIONS ECRITES**

35. Le Président AVOCK annonce qu'il n'y a pas de questions écrites.
36. M. LINI Ham, Premier ministre, appuyé par M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, se réfère à l'Article 46 du Règlement Intérieur et propose que le Parlement suspende le Règlement Intérieur afin de permettre au Parlement de siéger la nuit pour compléter la Loi des Finances (2008) et considérer la séance comme une séance unique.
37. La motion est approuvée à l'unanimité.
38. **La séance est ajournée à 16h05.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2007**

**MERCREDI 12 DECEMBRE 2007**

**SEANCE DE NUIT**

**PRESIDENT:** M. AVOCK Sam. Dan, député de Paama

**PRESENT:** 42 députés

**ABSENT:** M. ANDIKAR Philip, député de Santo  
M. BOEDORO Philip, député de Maewo  
M. HILTON Danstan, député de Banks /Torres  
M. KALSAKAU Steven, député d'Efate  
M. MALON Hopsmander, député de Malekula  
M. PRASAD Arnold, député de Santo  
M. SAMBO Roro, député d'Efate  
M. SOPE Barak Mautamate, député d'Efate  
M. TAMATA Noël, député de Pentecôte  
M. VOHOR Serge Rialuth, député de Santo

**RETARD:**

1. La séance commence à 18h15.
2. M. MOLISA Sela, député de Santo, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**LOI DES FINANCES (2008) No. DE 2007**

**EXAMEN EN COMMISION** (suite)

**APPROPRIATIONS PAR CATEGORIE DES DEPENSES**

Code CD, **Malvatumauri**

4. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, veut savoir en ce qui concerne les subventions des salaires mensuels et les indemnités de présence.
5. M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte, déclare que la somme de 5.3 millions suffit pour les chefs de travailler dans les 14 îles du pays.
6. M. JYMMY Willie Tapangararua, ministre de l'Education et député de Port-Vila, déclare que la somme mentionnée dans le budget est suffisante cependant s'il y a manque de fonds, les différents Ministères peuvent bien porter leurs assistances financiers.
7. M. MOLISA Sela, député de Santo, demande en ce qui concerne le budget alloué pour les élections du Malvatumauri.
8. M. LALIUROU Eric Shedrac, Chef de file du gouvernement et député de Banks/Torres, dit noter que seulement 14 Conseils Insulaires des Chefs sont budgétisés alors qu'il dit être au courant qu'il y a en tout 26 Conseils Insulaires des Chefs.
9. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances, explique que le budget des élections se trouve sous le Programme du Bureau électoral vu que c'est la Commission électoral qui a le devoir d'administrer les élections.
10. M. KALSAKAU Joshua, ministre de la Justice et du Bien-être social et député d'Efaté, déclare que seulement 14 Conseils Insulaires des Chefs sont reconnus officiels.
11. M. NENTU Thomas, député des îles isolées de Taféa, veut savoir si les Conseils Insulaires des Chefs sont capables de déterminer la valeur de l'économie coutumière.
12. M. MOLISA Sela répète qu'il ne voit pas de budget pour l'élection du Mavatumauri.
13. M. JIMMY Willie Tapangararua répond qu'on n'a pas préparé de budget pour l'économie coutumière.
14. M. KILMAN Sato soulève le Règlement Intérieur et demande au Ministre de répondre correctement aux questions des députés.
15. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur et député de Tanna, donne une réponse supplémentaire qu'il y a un fond approuvé par le Conseil des Ministres (CdM) pour l'économie coutumière.

16. Code CD est approuvé à l'unanimité.

Code CE, "**Bureau du Contrôleur Général des Comptes**"

17. M. PIPITE Marcelino, député de Santo, compare le budget de l'an dernier et 2008 et constate qu'il y a une augmentation. Il veut savoir pourquoi il y a cette augmentation de 7 millions.

18. M. CARCASSES Moana Kalosil demande à connaître le nombre des contrôleurs des comptes compétents qui travaillent dans le bureau.

19. M. JIMMY Willie Tapangararua explique que les 7 millions couvrent la planification, l'orientation et les normes. Pour le nombre du personnel dans le bureau du Contrôleur Général des Comptes, il dit qu'il ignore cependant il reconnaît qu'il y a seulement un Contrôleur Général des Comptes compétents qui dirige le bureau.

20. M. CARCASSES Moana Kalosil se plaint du fait que le livret du Narratif du Budget ne donne pas assez d'information.

21. M. PIPITE Marcelino accepte le point de vue du Chef de l'Opposition.

22. Code CE est approuvé à l'unanimité.

Code CC, "**Médiateur**"

23. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, soulève qu'il y a une correction à faire dans la version française du titre "*Ombudsman*" qui doit être "*Médiateur*". Il veut savoir le nombre d'investigation entrepris par le Bureau depuis 2007.

24. M. NENTU Thomas veut savoir le nombre du personnel dans le bureau.

25. M. MOLISA Sela est curieux de savoir le travail que le bureau doit entreprendre avec un budget de 48 millions.

26. M. JIMMY Willie Tapangararua ignore le nombre du personnel et dirige la question au Ministre responsable.

27. M. TELUKLUK Paul, Premier vice-Président du Parlement et député de Malékula, met en question les rapports du Médiateur qui n'ont jamais été reportés au Parlement.

28. M. KILMAN Sato, député de Malekula, indique que les Ministres sont responsables de donner plus d'informations sur les questions concernant leurs Ministères.



29. M. CARCASSES Moana Kalosil soulève aussi l'incapacité du Médiateur sur la présentation des rapports au Parlement. Il estime que le Parlement ne doit pas allouer des fonds à tels bureaux.
30. M. NENTU insiste d'une manière forte que le Ministre responsable doit répondre aux questions qui sont posées.
31. M. LINI Ham, Premier ministre et député de Pentecôte, répond qu'il ignore le nombre du personnel qui travaille dans le bureau. Il ajoute que le Conseil des Ministres considère encore le document renfermant les devoirs et responsabilités du bureau en question.
32. Code CC est approuvé à l'unanimité.
- Code CG, "**Procureur Général**"
33. M. CARCASSES Moana Kalosil veut savoir si les nouveaux employés sont déjà recrutés.
34. M. KALSAKAU Joshua répond qu'il y a actuellement le recrutement de deux nouveaux employés.
35. Code CG est approuvé à l'unanimité.
36. Code CH, "**Avocat Public**" est approuvé à l'unanimité.
- Code CJ, "**Commission de la Fonction Publique**"
37. M. CARCASSES Moana Kalosil souhaite que les Directeurs- Généraux et les Directeurs travaillent sous contrat.
38. M. LINI Ham, Premier ministre répond que suivant le conseil de l'Attorney Général, il est important tout d'abord de modifier la Constitution pour placer ces derniers à travailler sous contrat.
39. M. MOLISA Sela veut savoir si l'Activité CJAE : "*Unité Légale de Service public*" inclus d'autres Avocats que ceux du Cabinet Juridique de l'Etat.
40. M. JIMMY Willie Tapangararua dit comprendre que l'Unité Légale de Service public a préféré recruter son propre conseiller légal.
41. M. SALWAI Charlot se réfère à l'Activité CJAD : Développement des Ressources Humaines (DRH) et met en question la formation organisée par le DRH et si on a déjà augmenté le salaire du Secrétaire de la Commission.

42. M. KILMAN Sato veut avoir une confirmation si la Commission de la Fonction publique a préféré recruter son propre conseiller légal vu que ceux du Cabinet Juridique de l'Etat (CRE) sont incompetents. Il estime qu'il serait mieux de mettre fin à telles organisations si la situation est vraiment réelle.
43. M. PIPITE Marcelino soulève la situation habituelle sur l'abus des véhicules de fonction.
44. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, estime que le budget présenté veut dire qu'il n'y aura pas de recrutement l'année prochaine à moins que le budget se trouve dans un autre programme.
45. M. LINI Ham, Premier ministre, répond que la formation organisée par le Développement des Ressources Humaines vise surtout la productivité et la gestion d'un bureau et d'appliquer les règlements pour des nouveaux recrutements si on trouve des employés non- productifs. Il fait reconnaître que le salaire du Secrétaire de la Commission a augmenté à cause des lourdes responsabilités qui étaient sous son devoir. Il explique de suite que l'Unité Légale de Service public devait se trouver sous le Cabinet Juridique de l'Etat.
46. Code CJ est approuvé à l'unanimité.
- Code CF, "**Cabinet Juridique de l'Etat**"
47. M. CARCASSES Moana Kalosil veut savoir si le Cabinet a déjà fait de nouveau recrutement.
48. M. JIMMY Willie Tapangararua répond qu'il y a seulement un recrutement qui est celui de l'Attorney Général.
49. M. MOLISA Sela dit comprendre que le salaire de l'Attorney Général n'est pas couvert dans le Budget total du Cabinet Juridique de l'Etat (63 008 609 vt).
50. M. LINI Ham, Premier ministre, répond que le salaire de l'Attorney Général est payé par le gouvernement de l'Australie.
51. Code CF est approuvé à l'unanimité.
52. Code CK, "**Commission de la Citoyenneté**" est approuvé à l'unanimité.
- Code MC, "**Ministère du Premier Ministre**"
53. M. JIMMY Willie Tapangararua propose une modification en insérant un nouveau Programme 10AD, "*le Groupe de Fer de Lance Mélanésienne (GFLM)*" avec un total pour le programme de 20 millions et de supprimer 26 millions au total pour activité de 26 millions par 6 millions.

54. M. CARCASSES Moana Kalosil veut savoir combien d'employé de plus travaille actuellement dans le bureau du Premier ministre.
55. M. MOLISA Sela demande à connaître si la somme de 20 millions vatu couvre seulement les salaires ou d'autres articles encore.
56. M. LINI Ham, Premier ministre, répond que la somme de 20 millions couvrira la Séance du Sommet du GFLM qui se déroulera en 2008. Il répond à la question du Chef de l'Opposition qu'il n'y a pas eu de recrutement. Il ajoute qu'il y a seulement un employé qui a décidé de quitter son travail à part les deux jardiniers qui partage un salaire commun et que les agents de sécurité sont payés par une société privée.
57. M. CARCASSES Moana Kalosil veut des explications sur l'augmentation actuelle sur le salaire du Premier Conseiller Politique du Premier ministre.
58. M. SALWAI Charlot veut savoir la différence de travail d'un Secrétaire Privé et le Premier Conseiller Politique. Il ajoute que le chiffre stipulé présente deux différents postes et salaires.
59. M. KILMAN Sato déclare que le salaire d'un Directeur Général ne reflète pas le travail qu'il entreprend c'est pourquoi il veut savoir si on peut établir la position d'un Assistant. Il ajoute que la somme de 3 millions mentionnée ne suffit pas pour l'administration d'un tel bureau.
60. M. JIMMY Willie Tapangararua explique que la somme actuel est de 6 millions et non pas 3 million et souligne que le Budget total du Programme du Ministère du Premier Ministre est actuellement de 73 millions.
61. M. MOLISA Sela se doute si 6 millions vatu peut répondre au fonctionnement du bureau du Directeur- Général. Il veut savoir le budget alloués au DESD et la Division des Aides en Coordination qui se trouvait avant sous le Ministère des Finances et qui a été placé sous le Ministère du Premier ministre.
62. M. JIMMY Willie Tapangararua explique que ce transfert de budget a été fait après que toutes les soumissions du budget ont été complétées.
63. Code MC est approuvé à l'unanimité.

**Code MA, "MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, LA SYLVICULTURE ET DES PECHES"**

64. M. JIMMY Willie Tapangararua explique que la Commission du Budget Ministériel a décidé de placer le Collège Agricole sous le Ministère des Finances et de la Gestion économique comme un percepteur de fond. Il propose ensuite une

- modification à l'Activité MACC, “ *Accès du marché et facilitation du Commerce*” en supprimant 20 millions et remplacé par 4 million ce qui donnera un total d'Agence de 332 133 078.
65. M. SALWAI Charlot veut des explications sur les chiffres mentionnés dans le livre des Narratifs du Budget et dans celui du Budget des Programmes.
  66. M. JIMMY Willie Tapangararua répète que la somme total d'Agence serait de 332 133 078.
  67. M. SALWAI Charlot demande le niveau de formation qui sera enseigné dans le Collège Agricole.
  68. M. CARCASSES Moana Kalosil demande à connaître le nombre du personnel employé pour travailler au Collège.
  69. M. KILMAN Sato déclare qu'il est inutile de délibérer sur le Budget du Collège Agricole vu qu'il est déjà sous le contrôle du ministère des Finances et de la Gestion économique.
  70. M. SALWAI Charlot cite une erreur de traduction française à l'Activité MADA, “ **Administration de Biosecurity** ”.
  71. Le Greffier, M. BULEKULI Lino dit SACSAC, fait la correction. Il propose de supprimer la voyelle “ y” et de remplacer par “ é” ce qui donnera “Biosécurité”.
  72. M. BROWNY Donna, ministre de l'Agriculture, la Sylviculture et des Pêches et député de Malékula, explique que le Collège Agricole offre des formations au niveau des certificats, des diplômes et des niveaux plus supérieurs.
  73. M. LALIUROU Eric Shedrac, Chef de file du gouvernement et député de Banks/Torres, se réfère à l'Activité MACA, “ *Production de Ressource*” et veut savoir au sujet du financement à la promotion des produits. Il est de l'opinion que le budget alloué pour la promotion est insuffisant.
  74. M. JIMMY Willie Tapangararua répond que le budget suffit.
  75. M. NENTU Thomas demande si le Vanuatu a déjà un Vétérinaire qualifié.
  76. M. BROWNY Donna répond que le Vanuatu n'a pas encore un Vétérinaire qualifié mais le gouvernement a déjà employé un vétérinaire Nouvelle- Zélandais pour travailler au Vanuatu.
  77. Code MA est approuvé à l'unanimité.

Code MT, “ **MINISTERE DU COMMERCE, DE L’INDUSTRIE ET DU TOURISME**”

78. M. CARCASSES Moana Kalosil demande la subvention allouée envers la section du tourisme.
79. M. SALWAI Charlot veut savoir si le poste du Conseiller commercial (Trade Advisor) sera permanent ou privé.
80. M. BULE James, ministre du Commerce, de l’Industrie et du Tourisme et député d’Ambae, répond que la subvention se trouve sous le ministère des Finances et de la Gestion économique. Il ajoute que pour le poste du Conseiller est une position.
81. M. PIPITE Marcelino se réfère au Programme MTE, “*Commission de la Promotion des investissements à Vanuatu*” et recommande qu’on établisse un bureau pour faciliter les possibilités des investisseurs étrangers.
82. M. CARCASSES Moana Kalosil suppose que le chiffre (108 millions vt) mentionné à l’Activité MACC, “*Accès du marché et facilitation du commerce*” inclus aussi les subventions pour le coprah.
83. M. MOLISA Sela veut savoir si le Vanuatu a l’intention de devenir un membre de l’Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Il estime que le budget (48 millions) alloué à l’Activité MTC, “*Affaires et Développement*” ne suffit pas.
84. M. TELUKLUK Paul, Premier vice-Président du Parlement et député de Malékula, demande si le prix du coprah sera fixe ou s’il changera en l’an 2008.
85. M. BULE James répond que le Vanuatu n’a pas encore envisager sa position pour l’OMC pendant les négociations débuteront en 2008 si la situation est positive. Pour le coprah, il déclare que le prix ne changera pas jusqu’en 2008 et c’est le nouveau gouvernement rentrant en septembre 2008 qui fera une décision en ce sens.
86. Code MT est approuvé à l’unanimité.

Code MV, “ **MINISTERE DE LA PROMOTION DES ENTREPRISES NI-VANUATUANES**”

87. M. SALWAI Charlot veut savoir si une personne est permise de faire un emprunt ou seulement les coopératives. Il demande aussi les rapports de la vérification des comptes sur le micro- projet Ni-Vanuatu.
88. M. CARCASSES Moana Kalosil met en question l’assistance du gouvernement sur l’établissement du Conseil de la Promotion des Entreprises Indigène de Vanuatu (CPEIV).

89. M. TAGA Henri Tarikarea, député de Port-Vila, veut savoir d'où proviennent les fonds des nouveaux taxis.
90. M. JIMMY Willie Tapangararua dit ignorer le procès des emprunts et les remboursements des fonds.
91. M. TELUKLUK Paul dit noter une réduction dans le budget. Il veut savoir s'il manque de personnel pour administrer le bureau et si la Fédération des Coopératives de Vanuatu fonctionne toujours.
92. M. JIMMY Willie Tapangararua explique que les réductions de budget dans certaines Services et Ministères explique qu'ils ont des grosses dettes externes.
93. M. ISAAC Judah, ministre de la Promotion des Entreprises Ni-Vanuatuanes et député de Port-Vila, explique que la procédure du micro-projet se déroule de la même manière qu'un emprunt social et le CPEIV a transféré les fonds pour créer la Caisse de Développement de la petite entreprise Ni-Vanuatu (CDPENV). Il ajoute qu'il y a eu des rapports de vérification faite en l'an 2005 et que les coopératives ne fonctionnent plus correctement vu qu'il y a trop de compétition.
94. M. SAIMON Esmon, deuxième vice-Président du Parlement et député de Malékula, met en question les directives du gouvernement pour utiliser les fonds envers les travaux des coopératives dans les îles.
95. M. JIMMY Willy Tapangararua explique que la somme de 23 millions qui est allouée à la Caisse de Développement des Coopératives sert à couvrir seulement les services essentiels du Ministère et les 54 millions vatu accordés au Ministère couvre les dépenses de l'administration.
96. Code MV est approuvé à l'unanimité.
97. **La séance est ajournée à 21h00.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2007**

**JEUDI 13 DECEMBRE 2007**

**PRESIDENT:** M. AVOCK Sam. Dan, député de Paama

**PRESENT:** 46 députés

**ABSENT:** M. HILTON Danstan, député de Banks/Torres  
M. KILMAN Sato, député de Malekula  
M. MALON Hopsmander, député de Malekula  
M. PRASAD Arnold, député de Santo  
M. TAMATA Noël, député de Pentecôte  
M. VOHOR Serge Rialuth, député de Santo

**RETARD:**

1. La séance commence à 8h50.
2. M. BULE James, ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et député d'Ambae, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**DECLARATIONS DES MINISTRES**

4. M. CARLOT Maxime Korman, ministre des Affaires foncières et député de Port-Vila, présente une déclaration concernant l'adduction en eau et énergie électrique. (Texte joint en **Annexe 11**)
5. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, répond à la déclaration. Il fait remarquer que c'est une affaire pratiquement mondiale (Organisation Mondiale de la Santé) d'assurer la salubrité de l'eau. Il dit que les régions rurales de Vanuatu ont beaucoup de problèmes car elles n'ont pas

accès à une activité d'infrastructure adéquate c'est pourquoi on espère qu'avec l'établissement de la Révision du Plan Organisationnel, les régions rurales pourront enfin avoir accès à l'approvisionnement en eau. Il dit se réjouir du fait que le gouvernement a envisagé d'établir l'énergie électrique dans les zones rurales et l'intention qu'il a de mettre en adjudication les services d'utilités une fois l'expiration de la concession avec l'Unelco en 2010.

6. M. NENTU Thomas, député de îles isolées de Taféa, veut savoir pourquoi le gouvernement a privatisé les services de forage et s'il reçoit un dividende.
7. M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte, veut savoir si on a déjà complété le travail d'arpentage aux sources d'eaux et si on a établis un plan stratégique pour établir séparément les secteurs de l'énergie électrique et l'eau. Il déclare qu'il y a des grandes rivières au Sud de Pentecôte où le gouvernement peut permettre une étude d'envisager la possibilité de créer l'énergie renouvelable.
8. M. TORE Pierre, député de Port-Vila, met en question l'utilisation des fonds d'hydro- électrique et le bilan total disponible.
9. M. CARLOT Maxime Korman, ministre des Affaires foncières, explique que tous les principes sont appliqués suivant la matrice du Programme de Réforme. Il ajoute que les études sur les rivières aux alentours de Vanuatu sont toujours en progrès. Il continue que les régions provinciales manquent de fonds nécessaires et de capacité pour développer les projets de l'énergie électrique et l'eau et elles ne dépendent qu'au soutien du gouvernement.

## **LOI DES FINANCES (2008) No. DE 2007**

### **EXAMEN EN COMMISSION** (Suite)

#### Code ME, **MINISTERE DE L'EDUCATION**

10. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, estime qu'il est injuste de mettre une adjudication aux papeteries de fournir les fournitures scolaires aux établissements scolaires primaires alors que les établissements secondaires achètent leurs propres fournitures.
11. M. SALWAI Charlot indique qu'il manque des informations sur l'Activité MEBD, *Directives et Planification*. Il exige ensuite des informations sur les principes du préscolaire, le recrutement des nouveaux enseignants, les subventions des écoles, l'amalgamation entre l'Institut de Technologie de Vanuatu (ITV) et l'Institut de Formation des Enseignants de Vanuatu (IFEV), le curriculum qui sera enseigné dans le système éducatif des écoles primaires anglophones et francophones. Il veut savoir aussi sur les inspecteurs des écoles et comment seront utiliser les frais des examens.



12. Mme TASSO Leinavao, ministre de l'Education et député d'Epi, répond aux questions et déclare qu'une entreprise d'Australie a obtenu l'enchère de fournir les fournitures scolaires aux établissements primaires au Vanuatu. Elle ajoute que l'Activité MEBD se trouve sous les Service Généraux et qu'il n'y a aucune règle établie sur l'éducation préscolaire. Elle confirme qu'on a des enseignants en formation qui actuellement enseignent les classes des années 7 et 8 et pour le curriculum, elle dit qu'il est actuellement examiné et est en état d'entrer aux deux systèmes éducationnels. Elle explique ensuite sur les frais des examens qu'ils sont utilisés pour les dépenses de l'administration de l'enseignement primaire.
13. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur et député de Tanna (ancien ministre de l'Education), explique que c'était la Papeterie de Snoopy qui fournissait les fournitures scolaires dans les établissements primaires. Il ajoute que le gouvernement a déjà mis fin au contrat vu la mauvaise qualité de leurs produits et le manque de performance de leurs travail toutefois Snoopy doit énormément au gouvernement. Il conclut que le gouvernement n'a rien à voir avec la faillite de l'entreprise.
14. M. TELUKLUK Paul, premier vice-Président et député de Malékula, veut savoir pourquoi il y a une augmentation de 18 millions vatu dans la Commission d'Enseignement de Service. Il demande aussi si les 10 millions vatu suffit pour la formation des inspecteurs de la province de Malampa. Il veut savoir le nombre des écoles primaires et secondaires de la province de Malampa.
15. M. PIPITE Marcélino, député de Santo, dit noter qu'il y a une augmentation dans le budget de 2008 par rapport à celui de 2007. Il dit être au courant qu'il y a un accord signé par les autorités de la Nouvelle-Calédonie pour assister les établissements primaires et demande à en savoir plus.
16. M. MOLISA Sela, député de Santo, remercie le gouvernement concernant l'augmentation du budget de l'Education vu qu'il était de 25% du budget national. Il se réjouit de voir que le ministère de l'Education applique enfin le système éducationnel bilingue grâce à l'établissement de la Révision du Plan Educationnel. Il exige plus d'informations sur les *Directives et la Planification* concernant les aides en nature. Il fait remarquer que l'enseignement supérieur au niveau des bourses est un secteur que le gouvernement doit injecter plus de fonds vu que le budget actuel ne suffit pas et demande à savoir pourquoi il y a une augmentation à ITV alors qu'aucune matière de plus n'est sur la liste des cours à enseigner.
17. M. SONG Keasipai, député de Tanna, se réfère à l'activité sur l'Enseignement Secondaire et met en question les frais de scolarité et les subventions.
18. La séance, suspendue à 10h05, reprend à 10h55.

19. Mme TASSO Leinavao répond que les subventions sont distribuées aux Conseils Provinciaux et aux autorités du Programme d'Assistance à l'Education de Vanuatu.
20. M. LINI Ham, Premier ministre et député de Pentecôte, donne une réponse supplémentaire sur le contrat de la Nouvelle-Calédonie et déclare que le gouvernement n'a pas encore répondu au projet.
21. M. VUSIALAI Dickinson, député d'Ambae, considère que le gouvernement doit augmenter le budget de l'Activité MEBA, *Bureau du Directeur Général* pour que le travail s'améliore convenablement.
22. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, veut savoir si les enseignants qui enseignent la langue vernaculaire ont un budget particulier et s'ils sont inclus sur la liste de paie du gouvernement.
23. M. TORE Pierre, député de Port-Vila, veut savoir le nombre des écoles primaires et secondaires au Vanuatu. Il déclare que le gouvernement néglige de financer les écoles dirigées par les missions et qu'il y a aussi un acte de discrimination de sa part sur la manière d'allouer les fonds.
24. M. SALWAI Charlot met en question la situation de l'Institut de Formation de l'Education de Vanuatu, l'Institut de Technologie de Vanuatu, l'Ecole d'Hospitalité et l'Ecole de la Coutume et du Journalisme. Il souligne aussi la négligence du gouvernement d'augmenter les salaires des enseignants en application de la Révision du Traitement de l'Etat (GRT) suivant leurs cadres et expériences éducationnels.
25. M. JIMMY Willie Tapangararua explique que le gouvernement a envisagé de mettre plus de fonds seulement aux Ministères importants. Quant aux enseignants qui enseignent les langues vernaculaires, il confirme qu'ils se trouvent déjà sur la liste de paie.
26. Code ME est approuvé à l'unanimité.
27. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h20.

Code MF, **MINISTERE DES FINANCES ET DE LA GESTION ECONOMIQUE**

28. M. SALWAI Charlot veut savoir pourquoi le gouvernement continu de budgétiser l'Activité MFIG, *Régie des Affaires Maritimes de Vanuatu*, alors que le Parlement a déjà abrogé la Loi qui l'applique. Il veut avoir des explications sur l'abréviation "SPBCA" car dans le livre du Narratif du Budget on trouve l'abréviation "DAEU". Il demande si la Société de Radiodiffusion et la Télévision de Vanuatu (SRTV) SRTV a pris la responsabilité de présenter un rapport financier.

29. M. MOLISA Sela se réfère à l'Activité MFFA, *Perception des Droits de Douane et d'Accise*, et veut savoir en ce qui concerne les recrutements car actuellement seulement trois personnes ont été recrutées. Il veut avoir une information claire sur le transfert de l'Activité MFCA, *Développement de la Politique Economique*, et l'Activité MFCB, *Coordination Politique par Secteur*.
30. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition se réfère au Programme MFEC : *Paiements Centralisés*, et demande si le gouvernement permet toujours aux avocats de traiter les procédures des différends. Il met aussi en question la somme de 82 millions de vatu allouée au Collège Agricole, si elle couvre le salaire des employés. Il veut savoir sur les subventions attribuées aux autres institutions listées sous le Programme MFI : *Subventions aux Organisations Statutaires*.
31. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances, répond à l'assemblée sur l'Activité MFIJ : *Collège Agricole*, et déclare qu'il se trouvait auparavant sous le ministère de l'Agriculture et a été transféré à un nouveau activité sous le Programme MF. Il propose ensuite une modification. (Texte joint en annexe)
32. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, cite deux chiffres différents au Ministère de l'Agriculture.
33. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances, déclare que la copie des modifications indique que 20 millions a été retiré. Il continue sur la Régie des Affaires Maritimes de Vanuatu que le budget qui est transféré à son titre couvrira les responsabilités de la RAMV qui seront entrepris par un autre Service désigné par le Premier ministre. Il ajoute que la SRTV a omis de présenter un rapport au Parlement à cause des problèmes financiers qu'elle fait face et quant au recrutement du Service des Douanes, il dit que c'est la Commission de la Fonction publique qui néglige d'entreprendre les recrutements. Pour les procédures des différends, il explique que les avocats du Cabinet Juridique de l'Etat ont pour devoir de négocier les affaires en dehors du tribunal.
34. M. LINI Ham, Premier ministre, explique qu'il est de la décision du Conseil des Ministres d'avoir pris la décision sur le transfert des deux services aux autres Ministères mais il ajoute qu'on peut révoquer cette décision.
35. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur, confirme qu'il y a une faute sur l'abréviation citée par le député SALWAI et déclare qu'on corrige par SPBEA (South Pacific Board for Education Assessment) qui est responsable de préparer les examens des Années 13.
36. M. PIPITE Marcelino se réfère à l'Activité MFIA : *Office National du Tourisme* (ONT) et déclare que le budget de l'année 2008 est réduit comparé à l'année 2007. Il demande à chaque Ministre de donner plus des informations sur les

budgets des différentes entreprises parapubliques qui sont sous leurs responsabilités.

37. M. JIMMY Willie Tapangararua explique que chaque entreprise parapublique fonctionne conformément aux dispositions des projets de Loi et aux décisions d'un Conseil prévu par ces Lois.
38. M. BROWNY Donna, ministre de l'Agriculture et député de Malékula, supplémente que les employés du Collège Agricole travaillent sous contrat.
39. Code MF est approuvé à l'unanimité.

Code MO, **MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU COMMERCE EXTERIEUR**

40. M. CARCASSES Moana Kalosil dit noter qu'il y a une réduction de 15 millions dans le budget et demande s'il ne peut pas porter préjudice sur les activités du Ministère.
41. M. SALWAI Charlot se réfère à l'Activité MOBA, *Opérations du Département des Affaires Etrangères*, et veut savoir de quel Consul on a attribué un budget d'indemnité de 1.1 millions vatu. Il veut aussi avoir des informations sur la gestion d'assistance vu que le narratif du budget n'est pas trop clair. Il demande si le bureau du Consul en Belgique continu d'opérer depuis son établissement.
42. M. WELLS Georges André, ministre des Affaires étrangères et député de Santo, déclare que le budget a diminué suivant la décision de la Commission Ministérielle chargée du budget.
43. M. CARCASSES Moana Kalosil demande si l'Ambassade de Morocco existe toujours.
44. M. MOLISA Sela estime que la somme de 30 millions vatu est assez énorme pour administrer les organisations internationales. Toutefois il dit être au courant que certaines organisations n'ont pas encore réglé leurs droits d'affiliation et le Ministre a envisagé de réduire le nombre desdites organisations.
45. M. WELLS Georges André confirme au Parlement que l'Ambassadeur de Morocco a déjà été licencié et que son poste est actuellement en publication. Il ajoute qu'on a diminué les droits d'affiliation aux organisations internationales des Pays sous Développés à 50% toutefois le Vanuatu a l'intention de mettre fin à certaines organisations internationales impertinentes.
46. Code MO est approuvé à l'unanimité.

Code MA : **MINISTERE DE LA SANTE**

47. M. SALWAI Charlot veut savoir si l'augmentation faite sur l'Activité MHAA, *Gestion du Portefeuille*, vient pour couvrir les nouveaux recrutements ou le Bureau du Directeur Général. Il souligne ensuite le recrutement des anciens retraités infirmiers à l'hôpital car le gouvernement a l'omission de payer leurs droits.
48. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, veut savoir s'il y a des projets de rénovation des autres hôpitaux ou seulement l'Hôpital Central de Vila (HCV) et l'Hôpital District du Nord (HDN) qui sont couverts sous l'Activité MHCA : *Services Hospitaliers*.
49. M. PIPITE Marcelino se réfère à l'Activité MHBA : *Direction du Ministère*, et félicite le ministre de la Santé pour la nomination du nouveau Directeur de la Santé basé à HDN.
50. M. IATIKA Morkin Steven, ministre de la Santé et député de Tanna, déclare que l'augmentation couvre le recrutement des nouveaux docteurs et ajoute que le Ministère a déjà cessé de reprendre les anciens infirmiers. Il confirme ensuite que l'hôpital de Lenakel sur Tanna sera bientôt en rénovation et c'est le gouvernement français qui financera le projet.
51. M. SAIMON Esmon, deuxième vice-Président du Parlement et député de Malékula, pose des questions sur le nouveau projet de construction à l'hôpital Central de Vila et veut savoir quand arriveront les nouveaux docteurs qui travailleront à l'hôpital de Norsup sur Malékula. Il veut des informations sur les bailleurs d'aides.
52. M. IATIKA Morkin Steven répond que les nouvelles résidences appartiennent aux nouveaux docteurs chinois. Il ajoute que 7 docteurs Cubains arriveront en 2008 et seront placés dans toutes les îles.
53. M. MOLISA Sela demande s'il y a assez de fonds pour acheter les fournitures médicales et si le Vanuatu s'est bénéficié du projet de Malaria financé par Ausaid.
54. M. SALWAI Charlot veut savoir quant au paiement du nouveau complexe du ministère de la Santé, le manque des réserves médicales, le projet lancé sur la drogue et la construction d'une nouvelle Section de la maladie du Sida.
55. M. TORE Pierre veut savoir le frais de consultation actuel et le nombre des victimes de Marijuana en consultation à l'hôpital.
56. M. IATIKA Morkin Steven répond qu'un paiement de 50 millions a déjà été versé pour le complexe et concernant la marijuana, il dit qu'il n'est pas considéré dans l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Il ne répond pas à la question sur la

construction de la nouvelle Section mais annonce qu'il y a actuellement 5 cas officiel du Sida au Vanuatu.

57. Code MA est approuvé à l'unanimité.

Code MU, **MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES PUBLICS**

58. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, demande si les fonds du projet de construction de la nouvelle résidence du Service Météorologique de Vanuatu sont inclus dans l'Activité MUDA, *Prévision, Surveillance et Recherche Météorologique*.
59. MOLI Josias, député de Malo/Aoré, dit noter que les sources d'eau de Luganville ne sont pas financées dans le Budget sous l'Activité MUFA, *Développement et Entretien de l'Infrastructure du Gouvernement*.
60. M. PIPITE Marcelino remercie premièrement le gouvernement pour les travaux d'entretien sur les routes de Fresh Wota et aux alentours de Port-Vila. Il demande ensuite si le Projet des Fonds Millénaires inclus aussi l'entretien des routes à Santo.
61. M. SOPE Barak Mautamate, Chef adjoint de l'Opposition et député d'Efate, demande si le gouvernement chinois financera les routes dans les îles.
62. M. JIMMY Willie Tapangararua répond qu'un premier paiement a déjà été fait pour la construction du Service Météorologique de Vanuatu et le travail commence déjà. Il explique que le projet des Fonds Millénaires est une subvention et non pas un emprunt c'est pourquoi s'il est nécessaire le gouvernement peut faire un emprunt.
63. M. NATAPEI Edward Nipake, vice Premier ministre, ministre des Services publics et des Infrastructures et député de Port-Vila, précise que l'Archive du Service Météorologique de Vanuatu est complètement terminé. Il dit qu'il trouvera plus des informations sur les sources d'eau à Luganville et le financement des routes sur Santo.

**MOTION ECRITE**

64. Vu qu'il n'y a aucune motion écrite à l'ordre du jour, le Président ajourne la séance.
65. **La séance est ajournée à 16h00.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2007**

**JEUDI 13 DECEMBRE 2007**

**SÉANCE DE NUIT**

**PRESIDENT:** M. AVOCK Sam. Dan, député de Paama

**PRESENT:** 41 députés

**ABSENT:** M. ANDIKAR Philip, député de Santo  
M. ETAP Louis, député de Tanna  
M. HILTON Danstan, député de Banks/Torres  
M. KALSAKAU Steven, député d’Efate  
M. MALON Hopsmander, député de Malekula  
M. PRASAD Arnold, député de Santo  
M. SOPE Barak Mautamate, député d’Efate  
M. IATIKA Morkin Steven, député de Tanna  
M. TAMATA Noël, député de Pentecôte  
M. TOM Seule, député de Tongoa  
M. VOHOR Serge Rialuth, député de Santo

**RETARD:**

1. La séance commence à 18h15.
2. M. CALEB Isaac, député de Malékula, dit la prière.
3. M. PIPITE Marcelino, député de Santo, soulève l’article 42(2) et 37(1) du Règlement Intérieur sur les indemnités de séance après les heures officiels de travail. Il dit comprendre qu’une séance de nuit est considérée comme une nouvelle séance.

4. Le Président AVOCK Sam Dan, explique que le Règlement Intérieur ne prévoit pas l'indemnité de séance mais il est appliqué par la Loi relative au Paiement des frais des indemnités des députés et une séance de nuit est payée comme une nouvelle séance.

## **LOI DES FINANCES (2008) No. DE 2007**

### **EXAMEN EN COMMISSION** (Suite)

5. M. MOLI Josias, député de Santo, se réfère au Programme MUF, *Travaux Publics*, et dit noter que 70 millions est alloués pour les travaux d'entretiens de routes sur Santo et Malo/Aoré par l'intermédiaire des Fonds Millénaires. Cependant, il ajoute qu'il y a d'autres routes de 50 km qui n'ont pas encore été touchées et qui sont actuellement construites par des entreprises privées. Il veut savoir si on pourra utiliser le surplus des Fonds Millénaires pour couvrir ces routes.
6. M. TORE Pierre, député de Port-Vila, dit noter sous le Programme MUF que 62 millions est attribués à la Province de Shefa et veut savoir si la somme couvre les trottoirs qui sont actuellement en construction à Port-Vila.
7. M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte, se réfère aussi au Programme MUF sur la somme de 39 millions vt pour la Province de Penama. Il met en question la possibilité de payer 10 ouvriers et utiliser 500 millions pour une nouvelle machine qui travaillera à la Province de PENAMA.
8. M. KILMAN Sato, député de Malékula, se dit déçu du fait que le Programme MUE, *Services des Ports*, n'est pas stipulé dans la Prévision des Recettes c'est pourquoi il veut savoir si les deux bateaux, Northern Star et Southern Star ont procédé aux obligations prévues dans leurs contrats. Il demande à connaître les paiements qu'ils devaient au gouvernement.
9. M. NENTU Thomas, député des îles isolées de Tafea, se réfère au Programme MUA, *Cabinet du Ministère*, et veut savoir à propos de l'augmentation du budget (46 millions) du Directeur Général car il est plus élevé que les autres Ministères.
10. M. SONG Keasipai, député de Tanna, se réfère à l'Activité MUFA, *Développement et Entretien de l'Infrastructure du Gouvernement* et demande comment sont attribués les budgets de chaque Province. Il demande pourquoi il y a seulement 18 employés qui travaillent dans la Division de Tafea.
11. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Port-Vila, répond à la question sur les deux bateaux NS et SS et déclare qu'ils ont violé certaines obligations de leurs contrats et ils ont des sanctions à payer. Il ajoute qu'ils n'ont pas payé leurs paiements de loyer



depuis leurs opérations. Pour l'augmentation du budget du DG, il explique qu'elle vient pour couvrir les piles de travail du Bureau de même que pour les autres Directeurs Généraux des autres Ministères. Il explique qu'on a utilisé le surplus du budget de 2006 pour construire les trottoirs de Port-Vila. Il ajoute que les routes sont entretenues par l'Autorité de la Province Shefa et la Municipalité de Port-Vila. Il continue que 500 millions ne suffisent pas pour payer les machines de chaque province.

12. M. NATAPEI Edward Nipake, Vice-Premier ministre et ministre des Services publics et des Infrastructures et député de Port-Vila, déclare qu'il y aura un préavis du gouvernant s'il décide de mettre fin au contrat des deux bateaux et projeter une autre adjudication. Il dit considérer à donner les machines à chaque Province une fois la fin des projets des Fonds Millénaires sur les travaux des routes.
13. M. TOSUL David, député de Pentecôte, indique que le budget qui couvre l'entretien des routes dans les Provinces est augmenté cependant il trouve qu'il est trop petit une fois qu'il est divisé à chaque division. Il demande si le Ministère responsable a déjà pensé à utiliser la main-d'œuvre à la place des machines.
14. M. MOLI Josias, député de Malo/Aoré, fait remarquer que le budget (20 millions) qui couvre l'entretien des routes dans la Province de SANMA ne change jamais. Il souhaiterait voir un budget à part qui couvre la division de l'Approvisionnement en Eau.
15. M. NATAPEI Edward Nipake répond qu'une division peut utiliser la main-d'œuvre que s'il y a un maître du chantier pour vérifier le travail. Il ajoute qu'il est de la Révision de la Rémunération de l'Etat d'administrer le budget d'entretien de routes.
16. Code MU est approuvé à l'unanimité.

Code MI, “ **MINISTERE DE L'INTERIEUR** ”

17. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, met en question les Activités MIDA : *Bureau du Commissaire*, MIDB : *Opérations de la Police*, et MIDC : *Opération de la Force Mobile*. Il demande à savoir sur les recrutements et si le gouvernement a l'intention d'envoyer la Force Mobile aux missions de paix lancées par les Nations Unies. Il veut savoir si on a des développements dans les Services de Pompiers.
18. M. SALWAI Charlot met en question le pourcentage du budget divisé à l'Activité MICC : *Administration des Services Régionaux*.

19. M. NENTU Thomas se réfère à l'Activité MICD : *Gestion des Désastres*, et veut savoir si le budget (14 millions) suffit.
20. M. KILMAN Sato se réfère à l'Activité MICA : *Subventions aux Provinces*, et veut avoir une liste des dépenses de la Province de Malampa. Il demande ensuite au Ministre s'il est au courant que le Conseil Provincial manque de Secrétaire Général.
21. M. JIMMY Willie Tapangararua répond aux questions et déclare que le nouveau recrutement de la Police se fera en l'an 2008. Il ajoute que le Vanuatu a déjà perçu le revenu concernant les missions des Nations Unies auxquelles participent aussi les forces mobiles de Vanuatu. Il confirme qu'aucune liste ne prévoit les dépenses de la Province de Malampa à part les 22 millions. Il reconnaît que la somme de 14 millions est insuffisante c'est pourquoi le Bureau de la Gestion du Désastre Naturel (BGDN) a le rôle de donner beaucoup de conseils en cas de désastre.
22. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur et député de Tanna, explique qu'il est difficile pour le gouvernement de percevoir des recettes des missions lancées par les Nations Unies vu que le système de paiement est tout à fait différent car les agents en missions reçoivent une salaire directe et il est difficile d'entreprendre les retenus. Quant au Service des pompiers, il dit reconnaître qu'il manque de véhicules de services de feu. Il ajoute que chaque Province reçoit une somme de 37 millions toutefois on essaie de mettre en place une formule qui permet d'attribuer une subvention qui balance avec le nombre de la population de la Province. Il dit être conscient que le Conseil de Malampa n'a pas encore un Secrétaire Général et qu'il assurera que la Commission du Service Public publie le poste.
23. M. LALIOURU Eric Shedrac, Chef de file du gouvernement et député de Banks/Torres, demande si la somme de 709 millions couvrira les arriérés des policiers.
24. M. SAIMON Esmon, Deuxième vice-Président du Parlement et député de Malékula, demande si les subventions peuvent être utilisées pour payer les indemnités des Conseillers Provinciaux.
25. M. MASMAS Jossie, député d'Ambrym, met en question pourquoi la Province de Malampa n'a pas sa part d'action dans le dividende de la Société d'Arrimage du Nord (NISCOL).
26. M. PIPITE Marcéline souligne les activités criminelles qui s'accroissent sur Port-Vila et Luganville et exige que le gouvernement introduit une stricte directive pour régler le problème.

27. M. WORWOR Raphaël, député d’Ambrym, aimerait voir des prélèvements de la taxe à l’aérodrome interne.
28. M. VUSILAI Dickinson, député d’Ambae, veut avoir des explications sur le Programme MIAB: Services Généraux, MIDC : *Opération de la Force Mobile* et MIDD : *Surveillance Maritime*. Il fait remarquer que les subventions accordées dans les Provinces ne suffisent pas et qu’elles n’assistent pas beaucoup du côté des fournitures des services du gouvernement.
29. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, veut savoir sur le Programme MICC : *Administration des Services Généraux*, si l’Archive National ont été améliorée.
30. M. CARLOT Maxime Korman, ministre des Affaires foncières, de la Géologie et des Mines et député de Port-Vila, indique une erreur de traduction sur “*Police University*” qui doit être “*Collège de Police*”.
31. M. JIMMY Willie Tapangararua confirme que la somme de 709 millions couvre les arrières paiements de la Police et de la Force Mobile. Il souligne que les indemnités des Conseillers Provinciaux sont prévues par la Loi sur la Décentralisation. Il ajoute que la Société NISCOL ne peut pas payer sa part de dividende vu qu’elle fait face à des problèmes. Il dit que la police a besoin de l’assistance du public pour lutter contre les crimes car c’est une affaire commune. Quant au prélèvement à l’aéroport interne, il dit que ce n’est pas un nouveau practice car plusieurs aéroports dans les îles appliquent déjà cette méthode. Pour les Archives Nationales, il déclare qu’elle est entretenue actuellement dans une résidence très convenable à Port-Vila.
32. M. NATUMAN Joe explique en supplément que les arrières paiements de Police et de la Force Mobile seront payés une fois que le gouvernement recevra un conseil légal. Il ajoute que les indemnités des Conseillers Provinciaux qui sont prévues dans la Loi sur la Décentralisation seront bientôt modifiées pour permettre une augmentation. Et quant aux Archives Nationales, il dit qu’on envisage de les transférer dans la résidence du Centre Culturel.
33. CODE MIA est approuvé à l’unanimité.
- Code ML, “**MINISTERE DES TERRES, DE LA GEOLOGIE ET DES MINES**”
34. M. JIMMY Willie Tapangararua propose plusieurs modifications. (Texte joint en **Annexe 12**)
35. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l’Opposition, se réfère à l’Activité MLEB : *Aménagement des Terres*, et veut savoir si les services entrepris par le Bureau d’Aménagement des Terres seront aussi étendus dans les îles et si les 25

millions sous le Programme MLAA : *Coordination du Portefeuille*, couvre aussi les voyages du Ministre à l'extérieur.

36. M. JIMMY Willie Tapangararua explique que chaque ministère s'occupe de son propre budget de voyage et 1 millions est accordé à chaque Ministère.
37. M. SALWAI Charlot veut savoir comment le Bureau d'Aménagement des Terres (BAT) prépare ses programmes et si le budget de l'Activité MLED : *Gestion des Litiges Fonciers*, suffit et s'il couvre aussi le bureau du Tribunal des Terres. Il veut aussi savoir si on a déjà payé les nouvelles machines qui étudient les seimes pour remplacer celles brûlées lors de l'incendie de la résidence de la Cour Suprême.
38. M. TELUKLUK Paul souligne aussi l'Activité MLED et estime que le gouvernement doit créer des bureaux dans les Provinces.
39. M. CARLOT Maxime Korman dit avoir prévenir le BAT d'entreprendre ses services convenablement. Il explique que le budget qui couvre les voyages extérieurs du Ministre se trouve dans le revenu général et non pas dans la caisse du budget ministériel. Il ajoute qu'il n'y a jamais eu des enregistrements sur les terres à régime coutumier. Il annonce ensuite que le gouvernement Français assistera aux achats des équipements détruits par l'incendie.
40. M. KILMAN Sato veut avoir plus d'informations sur le projet de mettre en place des stations de service en dehors de Port-Vila.
41. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, veut savoir comment sont dépensés les fonds perçus sur les paiements des baux fonciers.
42. M. NENTU Thomas se réfère à l'Activité MLFA : *Mines et Ressources Minérales* et veut savoir sur le dernier développement faite sur la mine de Forari.
43. M. SAIMON Esmon, Deuxième vice-Président et député de Malékula, se réfère à l'Activité MLEA : *Service Topographique* et veut des informations concernant les écoles et les hôpitaux qui sont localisés sur les terrains à bail.
44. M. MOLI Josias veut connaître le droit fixé pour un terrain simple et qui est ensuite en subdivision. Il estime que le Service des Terres doit empêcher les ventes des terrains.
45. M. JIMMY Willie Tapangararua ajoute que les frais des loyers fonciers perçus aux terrains en dehors de Port-Vila et Luganville sont séparément dans une caisse spéciale pour les propriétaires coutumiers. Il annonce ensuite au Parlement que le nouveau budget du Ministère des Terres est de 232 336 474 vt.

46. M. CARLOT Maxime Korman explique que toutes les institutions publiques (écoles, hôpitaux et aéroports) qui se localisent sur les terres à régime coutumier appartiennent aux propriétaires coutumiers et qu'il exige au gouvernement plus de 100 millions pour dédommager ces derniers. Il ajoute qu'avant l'indépendance, une Loi a été créée permettant au gouvernement de signer les baux en faveur du propriétaire coutumier et que le droit à payé étaient directement injecté dans un Compte Spécial du Gouvernement qui ensuite était transféré dans le revenu général public. Quant au projet de la mine, il dit qu'une entreprise d'Amérique a été désignée pour commencer le projet mais rien n'est fait jusqu'à maintenant. Il ajoute que plusieurs entreprises s'intéressent au projet de la mine et si la situation reste pareille, le gouvernement considérera à remettre aux enchères le projet. Pour le Service Topographique, il dit qu'on emploie toujours les arpenteurs locaux puis c'est le Directeur du Service des Terres qui est responsable de signer les documents. Il conclut que le Ministère conseille déjà aux propriétaires coutumiers de vendre et subdiviser leurs terrains.
47. Code ML est approuvé à l'unanimité.
48. **La séance est ajournée à 20h50.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2007**

**VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

**PRESIDENT:** M. AVOCK Sam. Dan, député de Paama

**PRESENT:** 47 députés

**ABSENT:** M. HILTON Danstan, député de Banks/Torres  
M. MALON Hopsmander, député de Malekula  
M. PRASAD Arnold, député de Santo  
M. TAMATA Noël, député de Pentecôte  
M. VOHOR Serge Rialuth, député de Santo

**RETARD:**

1. La séance commence à 8h50.
2. M. JACK Eric, député de Luganville, dit la prière.

**LOI DES FINANCES (2008) No. DE 2007**

**EXAMEN EN COMMISSION** (Suite)

Article 1 “ **Affectation** ”

Code MJ, “ **MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU BIEN- ETRE SOCIAL** ”

3. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l’Opposition et député de Port-Vila, se réfère à l’Activité MJCA : *Services Correctionnels* et déclare que plusieurs problèmes se sont produits depuis l’établissement de cette Loi. Il souligne ensuite l’Activité MJB : *Affaires de Femmes* et l’Activité MJBA : *Services Généraux* et

exige au gouvernement la nécessité de régler les affaires féminines vu qu'il y a trop de conflits féminins au sein des différentes organisations.

4. M. VUTA Peter, Leader Parlementaire et député d'Ambae, se réfère à l'Activité MJCA et dit s'inquiéter au sujet des Chefs du Centre de Service Correctionnel de Luganville ayant reçu des menaces des prisonniers.
5. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Port-Vila, reconnaît que le gouvernement doit considérer sérieusement les problèmes récemment produits dans le pays toutefois il ajoute qu'on ne peut pas abuser les droits fondamentaux d'un homme. Quant aux affaires des femmes, il dit que ce genre de situation est parfois difficile à traiter car les femmes sont placées inférieures aux hommes dans la société suivant la coutume de Vanuatu.
6. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, explique qu'il se réfère surtout aux conflits qu'il y a entre les femmes même dans le Bureau des Femmes.
7. M. CARLOT Maxime Korman, ministre des Affaires foncières, de la Géologie et des Mines et député de Port-Vila, soulève le Règlement Intérieur et déclare que les députés doivent poser des questions sur le budget et non pas sur les principes de la politique.
8. M. AVOCK Sam Dan, Président du Parlement, demande aux députés de questionner le budget et non pas les directives.
9. M. SOPE Barak Mautamate, Chef adjoint de l'Opposition et député d'Efaté, se réfère à l'Activité MJCA et demande quant le gouvernement à l'intention de faire construire d'autres prisons dans les autres îles.
10. M. CARLOT Maxime Korman soulève le Règlement Intérieur et rappelle aux députés que le mot "*Prison*" n'existe plus et qu'on utilise actuellement *Centre de Service Correctionnel*.
11. M. TORE Pierre, député de Port-Vila, demande au gouvernement d'expliquer la réduction des subventions au Programme MJB comparé à l'année 2007.
12. M. JIMMY Willie Tapangararua explique qu'il y a cette réduction car plusieurs aides financières sont attribuées aux Organisations non Gouvernementales et au Bureau des Affaires Féminines.
13. M. KALSAKAU Joshua, ministre de la Justice et du Bien-être social et député d'Efaté, annonce que c'est la Nouvelle-Zélande qui assistera la construction du nouvel établissement du Centre de Service Correctionnel qui se localisera à Etas sur Efate.

14. M. JIMMY Willie Tapangararua ajoute que le gouvernement contribue avec une somme de 20 millions et la Nouvelle- Zélande assiste avec 200 millions.

15. Code JL est approuvé à l'unanimité.

Code MY, **MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

16. M. PIPITE Marcélino, député de Santo, fait remarquer tout d'abord que la version française du titre du Code MY est incorrecte. Il dit noter que ce programme n'a pas rapporté de revenu et veut savoir comment sont gérés les fonds perçus par les stades qui sont sous le contrôle du Conseil National des Sports. Il demande ensuite les contributions que le gouvernement verse aux Fédérations des sports et le Comité du Conseil National de la Formation de Vanuatu (CNFV).

17. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, se réfère à l'Activité MYCA, *Formation Professionnelle et Permanente* et veut savoir si on a déjà débuté le système national d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels et du TVET.

18. M. NENTU Thomas, député des îles isolées de Tafea, se réfère à l'Activité MYBB, *Contribution aux Institutions de Formation et de Développement* et veut savoir pourquoi il y a une augmentation de 33 millions de vatu.

19. M. SOPE Barak Mautamate se réfère au même Activité et veut savoir où se trouvent les institutions des formations et demande au Ministre de préciser l'âge de la jeunesse.

20. M. TOM Seule, député de Tongoa, au même Activité, veut savoir les programmes de formations enseignés et les contributions faites chaque année.

21. M. JIMMY Willie Tapangararua explique que les recettes perçues dans les stades ne sont jamais rentrées dans la caisse du gouvernement. Il ajoute que le Stade Municipal est administré par le Championnat du Foot de Port-Vila. Il explique de suite que le Comité du CNFV ne se porte pas responsable c'est un très grave problème car le gouvernement est conscient des abus de fonds dans l'organisme. Il cite ensuite la liste des organismes qui se trouvent sous "*Institutions*".

22. M. SAMBO Roro, ministre du Développement et de la Formation des Jeunes et député d'Efate, explique que le système TVET entreprend des programmes non formels qui encouragent les jeunes dans les formations. Il ajoute que le Conseil National des Sports s'occupe aussi des centres d'aptitude à Ex FOL et au Stade Korman.

23. M. IATIKA Morkin Steven, ministre de la Santé et député de Tanna, ajoute que tout mercredi de la semaine est réservée au sport qui n'a aucun rapport avec les activités lancées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il ajoute qu'on a



trouvé que plusieurs Ni-Vanuatu sont atteints des maladies hypertensions à cause de manque d'exercice et que cette journée de sport à la santé et à la convenance des fonctionnaires.

24. M. CARCASSES Moana Kalosil veut savoir si le CNS a toujours des fonds.
25. M. TORE Pierre demande quant on recrutera un nouveau Directeur du Ministère du Développement et de la Formation des Jeunes vu que le poste est toujours vacant depuis le licenciement de l'ancien Directeur. Il demande ensuite des explications sur la réduction du budget du Conseil National des Formations et le Bureau du Développement de la Formation des Jeunes et des Sports et la Récréation.
26. M. JIMMY Willie Tapangararua explique que le budget est réduit vu que les activités sont financées par les aides en nature et le gouvernement même.
27. M. SAMBO Roro déclare que le poste du Directeur se fera dans l'avenir et ajoute quant à l'âge de la jeunesse qu'il ne peut définir.
28. Code MY est approuvé à l'unanimité.
29. Le Total des Dépenses du Gouvernement est approuvé à l'unanimité.
30. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.
31. L'article 2 « **Entrée en vigueur** » est approuvé à l'unanimité.

### **DEUXIEME LECTURE**

32. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, remercie l'assemblée pour leurs contributions et propose que le projet de Loi soit lu et adopté en deuxième lecture.
33. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.

### **PROJET DE LOI DE FINANCES COMPLEMENTAIRES (2007) No. DE 2007 (MODIFICATION)**

### **PREMIERE LECTURE**

34. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.

35. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, demande l'augmentation faite sur le pourcentage vu qu'elle dépasse le montant fixe et demande des explications en ce sens.
36. M. PIPITE Marcélino veut savoir les organismes qui perçoivent plus de revenu et comment il est dépensé. Il demande aussi à savoir sur l'augmentation de 63 millions vatu dans le budget de l'Organisation du Commercialisation des Produits de Base de Vanuatu (OCPBV).
37. M. TORE Pierre demande si le surplus des autres Ministères peut être transféré dans les autres organisations du gouvernement.
38. M. SOPE Barak Mautamate, Chef adjoint de l'Opposition, veut savoir si on a alloué un surplus à l'OCPBV vu les problèmes qu'il fait face actuellement.
39. M. TAGA Henri Tarikarea, député de Port-Vila, demande si les policiers ont déjà reçu leurs rémunérations de la Révision des Traitements de l'Etat.
40. M. JIMMY Willie Tapangararua répond que le gouvernement a alloué à l'OCPBV un surplus de fonds dans son budget pour assister aux problèmes qu'il fait face en ce qui concerne ses dettes. Il ajoute qu'en l'an 2007, le gouvernement avait atteint un surplus de 10 milliards vatu et il a déjà prévu que le surplus du budget des Ministères couvrira l'entretien des routes. Il explique ensuite que les policiers ont déjà reçu leurs émoluments cependant cela n'a pas été pris en compte. Il ajoute qu'il était prévu aussi que seulement 1.5% de budget serait mis à part pour les cas imprévus et conclut que le budget actuel est en dessous de ce pourcentage.
41. M. CARCASSES Moana Kalosil répète qu'il veut faire remarquer que le budget complémentaire dépasse le pourcentage exigé.
42. M. JIMMY Willie Tapangararua déclare que même si le pourcentage est inférieur ou dépasse le pourcentage exigé, l'essentiel c'est que le Parlement adopte le chiffre stipulé dans le budget complémentaire. Il informe ensuite l'assemblée que le Programme MPAD : *le Groupe de Fer de Lance Mélanésienne* et le Programme MFIJ, *le Collège Agricole de Vanuatu* doivent être insérer dans le tableau de l'annexe 2 avec le Programme MFIG : Régie des Affaires maritimes.
43. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.

### **EXAMEN EN COMMISSION**

Article 1 « **Affectation des crédits en vertu des dispositions de l'article 39 de la Loi No. 6 de 1998 relative aux finances publiques et à la gestion économique** »

44. M. MOLISA Sela veut savoir en ce qui concerne le prêt de faveur de 22 652 135 concernant le financement de la télé à péage.
45. M. JIMMY Willie Tapangararua explique que le gouvernement attribue un prêt de faveur à une entreprise parapublique pour qu'elle puisse payer les équipements de la télé à péage. Il ajoute que l'antenne de la télé coûte dans les 7 milles vt. Il conclut que le gouvernement considèrera l'entreprise en question comme une source de revenu.
46. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.
47. M. JIMMY Willie Tapangararua propose encore plusieurs modifications. (Texte en **Annexe 13**)
48. L'article 2 est approuvé à l'unanimité.
49. L'article 3 « **Entrée en vigueur** » est approuvé à l'unanimité.

#### **DEUXIEME LECTURE**

50. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique, remercie l'assemblée pour leurs contributions et propose que le projet de Loi soit lu et approuvé en deuxième lecture.
51. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.
52. La séance, suspendue à 10h35, reprend à 10h20.
53. La séance, suspendue à 11h22, reprend à 14h15.

#### **QUESTIONS ORALES**

54. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, veut savoir à propos de des rémunérations des pêcheurs qu'ils revendiquent au gouvernement.
55. M. LINI Ham, Premier ministre et député de Pentecôte, répond que le gouvernement a pris deux décisions pour répondre aux revendications des pêcheurs. Il a décidé en premier de dédommager les pêcheurs ou de mettre à leurs charges la base de pêche de Palékula. La seconde décision a été mise en accord cependant d'une autre manière ces-derniers ont lancé une deuxième revendication qui a permis alors au gouvernement d'établir une Commission d'Enquête pour résoudre le problème.

56. M. SEULE Tom, député de Tongoa, veut savoir l'assistance du gouvernement sur l'exportation des produits locaux. Il demande ensuite si l'entreprise SAEF (Entreprise de Production de Viande) a fermé ses portes à cause des produits de conserve de viande importés dans le pays. Il déclare que le prix de taro exporté a aussi augmenté rapidement.
57. M. BULE James, ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et député d'Ambae, déclare que l'entreprise SAEF a fermé ses portes à cause de la compétition des produits de conserves de viande importés dans le pays. Il dit que le gouvernement a l'intention de protéger les produits locaux c'est pourquoi les entreprises locales doivent se préparer pour faire face aux fortes compétitions. Quant au commerce du taro, il dit que le prix du taro était déjà cher avant l'accord sur l'exportation du taro.
58. M. KALO Toara Daniel, député des Shepherds, veut savoir le nombre de navires inscrits dans le Registre des Bateaux battant Pavillon de Vanuatu (RBPV). Il dit s'inquiéter aux conséquences de l'abrogation de la Loi sur la Régie des Affaires Maritimes qu'il y aura sur le RBPV. Il demande plus d'informations sur l'organisme qui entreprend actuellement les responsabilités des inscriptions et si le gouvernement peut considérer à mettre à bord de ces bateaux des Ni-Vanuatu.
59. M. NATAPEI Edward Nipake, Vice Premier ministre et ministre des Services publics et des Infrastructures, déclare que la Loi sur la RAMV ne peut pas avoir des conséquences sur le RBPV car cet organisme opère avant l'établissement de la Loi. Il dit que le contrat sera de nouveau en adjudication une fois la date d'expiration. Il ajoute davantage que le RBPV entreprend des devoirs très techniques et conclut qu'il sera difficile de placer des Ni-Vanuatu aux navires car les travaux sont très pénibles et dangereux.
60. M. NENTU Thomas veut savoir si les salaires des chauffeurs Ministériels ont été modifiés.
61. M. LINI Ham, Premier ministre, confirme que le gouvernement a récemment augmenté le salaire des chauffeurs.
62. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, demande si on a déjà utilisé les fonds du Programme d'Initiative de Développement Economique Rural (PIDER).
63. M. LINI Ham, Premier ministre, déclare que les fonds sont disponibles à emprunté cependant le procès est trop compliqué.
64. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur, explique que le PIDER se trouve sous les Autorités du Gouvernement Local et le but de ce fond est de financer les projets économiques pour percevoir plus de fonds dans le milieu rural.

65. M. CALEB Isaac, député de Malékula, demande s'il y a eu des études de faisabilité dans les milieux de Port-Vila pour la construction des écoulements.
66. M. NATAPEI Edward Nipake déclare que le Service des Travaux publics a déjà analysé les endroits pour la construction des écoulements cependant il exige beaucoup de fond pour faire ce travail.
67. M. TOSUL David, député de Pentecôte, veut savoir des informations sur les trois avions que le gouvernement de la Chine a donnés à Vanuatu et il veut savoir pourquoi Air Salomon a cessé son trajet de vol pour Santo.
68. M. NATAPEI Edward Nipake répond que les trois avions arriveront au Vanuatu en Août 2008. Il ajoute que Air Salomon a arrêté ces vols car il y a eu des problèmes financiers vu les dépenses du long trajet et la baisse de la vente courante sur Santo.
69. M. SONG Keasipai, député de Tanna, veut savoir pourquoi on n'a pas payé les trois mois d'indemnités de licenciement de ces employés politiques (Conseiller Politique) qui travaillaient et qui ont été licenciés instantanément.
70. M. LINI Ham, Premier ministre, reconnaît que c'est un acte injuste mais assure que le Cabinet Juridique de l'Etat doit considérer à revoir cette disposition.
71. M. NATUMAN Joe explique que les Conseillers Politiques sont employés sous la Loi sur le Travail et non pas sous la Loi sur la Rémunération des Dignitaires de l'Etat.

#### **DECLARATION DES DEPUTES**

72. M. NENTU Thomas, député des îles isolées de Tafea, présente une déclaration sur la Loi Electorale. (Texte joint en **Annexe 14**)
73. **La séance est ajournée à 15h15.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2007**

**VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

**SEANCE DE NUIT**

**PRESIDENT:** M. AVOCK Sam. Dan, député de Paama

**PRESENT:** 37 députés

**ABSENT:** M. ANDIKAR Philip, député de Santo  
Mme DONALD Isabelle, député d'Epi  
M. ETAP Louis, député de Tanna  
M. HILTON Danstan, député de Banks/Torres  
M. JIMMY Willie Tapangararua, député de Port-Vila  
M. KALSAKAU Joshua T, député d'Efate  
M. KILMAN Sato, député de Malekula  
M. MALON Hopsmander, député de Malekula  
M. PRASAD Arnold, député de Santo  
M. ROKROK Charlie, député de Malekula  
M. SAMBO Roro, député d'Efate  
M. SOPE Barak Mautamate, député d'Efate  
M. TAGA Henri Tarikarea, député de Port-Vila  
M. TAMATA Noël, député de Pentecôte  
M. VOHOR Serge Rialuth, député de Santo

**RETARD:**

1. La séance commence à 18h20.
2. Mme TASSO Leinavao, ministre de l'Education et député d'Epi, dit la prière.

3. M. VUTA Peter, Leader Parlementaire et député d'Ambae, exige qu'on ajourne la séance jusqu'à Lundi 17 Décembre à 14h00 et non pas 8h30.
4. La séance est ajournée à 18h27.

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLICQUE DE VANUATU**

**HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2007**

**LUNDI 17 DECEMBRE 2007**

**PRESIDENT:** M. AVOCK Sam. Dan, député de Paama

**PRESENT:** 46 députés

**ABSENT:** M. HILTON Danstan, député de Banks/Torres  
M. ISAAC Judah, député de Tanna  
M. MALON Hopsmander, député de Malekula  
M. PRASAD Arnold, député de Santo  
M. TAMATA Noël, député de Pentecôte  
Mme TASSO Leinavao, député d'Epi  
M. VOHOR Serge Rialuth, député de Santo

**RETARD:**

1. La séance commence à 14h40.
2. M. LOUGMAN Bob, député de Tanna, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

**CONFIRMATION DES PROCES-VERBAUX**

4. M. VUTA Peter, Leader Parlementaire et député d'Ambae, appuyé par M. NENTU Thomas, député des îles isolées de Tafea, propose que le Parlement adopte les procès-verbaux de la Première session extraordinaire de 2006 du 5 juin à 16 juin 2006 comme registre original des travaux du Parlement de cette séance.
5. La motion est approuvée à l'unanimité.
6. M. NENTU Thomas propose de modifier le titre de la version française



“*Première Séance*” à “*Première Etape*” des procès-verbaux de la Première Session Extraordinaire du 13 au 14 Novembre 2006.

7. La motion est approuvée à l’unanimité.
8. M. VUTA Peter, Leader Parlementaire et député d’Ambae, appuyé par M. NENTU Thomas, député des îles isolées de Tafea, propose que le Parlement adopte les procès-verbaux de la Première étape du Deuxième session extraordinaire de 2006 du 13 à 14 novembre 2006 comme registre original des travaux du Parlement de cette séance.
9. La motion est approuvée à l’unanimité.
10. M. VUTA Peter, Leader Parlementaire et député d’Ambae, appuyé par M. NENTU Thomas, député des îles isolées de Tafea, , propose que le Parlement adopte les procès-verbaux de la Deuxième session ordinaire de 2006 du 20 novembre à 15 décembre 2006 comme registre original des travaux du Parlement de cette séance.
11. La motion est approuvée à l’unanimité.
12. M. VUTA Peter, Leader Parlementaire et député d’Ambae, appuyé par M. NENTU Thomas, député des îles isolées de Tafea, propose que le Parlement adopte les procès-verbaux de la Première session ordinaire de 2007 du 19 à 28 mars 2007 comme registre original des travaux du Parlement de cette séance.
13. La motion est approuvée à l’unanimité.
14. M. VUTA Peter, Leader Parlementaire et député d’Ambae, appuyé par M. NENTU Thomas, député des îles isolées de Tafea,, propose que le Parlement adopte les procès-verbaux de la Première session extraordinaire de 2007 du 18 Juin 2007 comme registre original des travaux du Parlement de cette séance.
15. M. NATUMAN Joe, ministre de l’Intérieur et député de Tanna, dit apprécier les travaux et l’actualisation des procès-verbaux.
16. M. KALSAKAU Joshua, ministre de la Justice et du Bien-être social et député d’Efate, dit noter que les noms du Chef de l’Opposition et le Chef adjoint de l’Opposition ne sont pas mentionnés.
17. Le Président AVOCK explique que les deux noms ne sont pas mentionnés vu qu’il y avait un changement du gouvernement et il n’y avait pas encore de nominations pour les deux positions.
18. La motion est approuvée à l’unanimité.

19. Le Leader parlementaire, M. VUTA Peter, annonce que le Parlement passe aux Questions Orales vu qu'il exige une traduction du projet de Loi qui est en ordre pour être débattue.
20. Le Président AVOCK demande le consensus du Parlement de passer aux Questions Orales.
21. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, appuyé par M. SOPE Barak Mautamate, Chef adjoint de l'Opposition, rejette la demande.
22. La séance, suspendue à 17h00, reprend à 16h15.

### **QUESTIONS ORALES**

23. M. CALEB Isaac, député de Malékula, veut savoir les fonds alloués pour les projets d'hydroélectrique sur Santo.
24. M. CARLOT Maxime Korman, ministre des Affaires foncières et député de Port-Vila, répond que le projet est actuellement géré par l'entreprise UNELCO.
25. M. LALIUROU Eric Shedrac, Chef de file du gouvernement et député de Banks/Torres, se plaint du mauvais prix du coprah que paient les propriétaires des bateaux à la population de Torba.
26. M. BULE James, ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et député d'Ambae, déclare que le prix du coprah est de 26-27 milles vt par tonne dans les îles. Il dit noter le point du député et fera une enquête en ce sens.
27. M. SAIMON Esmon, Deuxième vice-président du Parlement et député de Malékula, veut savoir quant on entreprendra les inscriptions électoraux sur Malékula.
28. M. NATUMAN Joe répond que les enregistrements se font tous les ans à partir du mois de janvier jusqu'au mois de juin. Il ajoute que vu que le bureau électoral fait face à des problèmes de finances pour faire le travail dans les îles, les conseils régionaux de chaque Province sont responsables de faire le travail.
29. M. SAIMON Esmon, Deuxième vice-président du Parlement, pose une question supplémentaire sur les fonds concernant l'achat des machines à glaces.
30. M. BROWNY Donna, ministre de l'Agriculture, de la Quarantaine et des Pêches et député de Malékula, répond que les fonds sont déjà disponibles pour l'achat des machines à glaces de Malékula, Banks/Torres et Ambrym.

31. M. SANDIE Iavcuth, député de Santo, souligne la chute du nombre des bateaux de croisière qui débarquent sur Santo.
32. M. BULE James répond que les ports d'embarquements doivent créer des activités attractives aux touristes pour permettre la rentrée de plusieurs bateaux de croisières sinon il y a vraiment un problème qui cause cette chute de visite.
33. M. ANDIKAR Philip, député de Santo, soulève la manière à laquelle les forces de polices gèrent les affaires d'accidents causées par les expatriés vu qu'il se réfère à un citoyen très connu et respectueux, originaire de Santo, mort dans un accident de voiture à Port-Vila.
34. M. NATUMAN Joe répond qu'il ne peut pas répondre à cette question car les accidents sont les affaires de la police et qu'il y a des enquêtes dessus.
35. M. SONG Keasipai, député de Tanna, souligne le résultat de la gestion de navigation du Southern Star et demande si le gouvernement décide de reprendre la possession du bateau spécialement lorsqu'il est impliqué dans l'affaire de l'accident qui a entraîné la mort d'une femme et ses deux enfants.
36. M. NATAPEI Edward Nipake, vice-Premier ministre, ministre des Services publics et des Infrastructures et député de Port-Vila, répond que si une affaire ne fonctionne pas convenablement, il n'y a qu'une décision à prendre, c'est d'en mettre fin. Il explique que l'accident mentionné est actuellement traité par la justice cependant il est possible que le gouvernement peut dédommager la famille proche des victimes.
37. M. MOLISA Sela, député de Santo, veut savoir comment le gouvernement entreprend les travaux des Fonds Millénaires spécialement lorsqu'il y a seulement deux offres aux enchères.
38. M. NATAPEI Edward Nipake explique que le gouvernement a négocié avec les bailleurs d'aides pour entreprendre les projets des Comptes des Fonds Millénaires.
39. M. TOSUL David, député de Pentecôte, soulève la négligence de l'Organisation du Commercialisation des Produits de Base à Vanuatu (OCPBV) d'acheter le kava séché à 1200 vt par kilo. Il demande quand le prix sera appliqué.
40. M. BULE James déclare qu'il y a eu des points faibles résultant a des prix différents venant des fermiers. Il ajoute que l'affaire entre l'OCPBV et la Maison de Vanuatu n'est pas encore résolue c'est pourquoi l'OCPBV a omet de contrôler ses clients dans les îles. Sinon il propose aux acheteurs de payer le kava séché au prix proposé.
41. **La séance est ajournée à 17h00.**

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE VANUATU**

**HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2007**

**MARDI 18 DECEMBRE 2007**

**PRESIDENT:** M. AVOCK Sam. Dan, député de Paama

**PRESENT:** 42 députés

**ABSENT:** M. BOEDORO Philip, député de Maewo  
M. HILTON Danstan, député de Banks/Torres  
M. ISAAC Judah, député de Tanna  
M. MALON Hopsmander, député de Malekula  
M. PRASAD Arnold, député de Santo  
M. SAIMON Esmon, député de Malekula  
M. SOPE Barak Mautamate, député de Port-Vila  
M. IATIKA Morkin Steven, député de Tanna  
M. TAMATA Noël, député de Pentecôte  
M. VOHOR Serge Rialuth, député de Santo

**RETARD:**

1. La séance commence à 9h00.
2. M. ANDIKAR Philip, député de Santo, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.
4. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, appuyé par M. LINI Ham, Premier Ministre et député de Pentecôte, propose que le Parlement suspende la séance à cause du délai sur la distribution des copies des Amendements Parlementaires de la Loi Electorale (Modification).

5. La séance, suspendue à 9h05, reprend à 14h20.

## **PROJET DE LOI ELECTORALE No. DE 2007 (MODIFICATION)**

### **PREMIERE LECTURE**

6. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
7. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition et député de Port-Vila, se réfère à l'Article 5 (1) de la Constitution (*Des droits et des devoirs fondamentaux*) et déclare qu'auparavant, la population résidant en dehors de la zone municipale de Port-Vila et Luganville avait droit à voter pour les candidats de leurs îles d'origine. Il ajoute alors que cette nouvelle modification prévoit que la population insulaire peut voter soit dans la zone urbaine soit dans la zone rurale où elle réside. Il dit refuser de soutenir la modification car elle permet à la population de décider de leurs votes et encourage ainsi le problème de la falsification des votes par procuration. Il estime que cette modification empêche une insulaire de contester le siège électoral de Santo ou Efate. Il conclut que le nombre de sièges électoraux de Santo et Efate devrait être augmenté vu la croissance démographique des deux circonscriptions.
8. M. PIPITE Marcélino, député de Santo, se plaint de la façon dont les cartes de vote sont créées car, en conséquence, plusieurs personnes ne seront pas capables de voter. Il estime que la Constitution doit être aussi modifiée pour être en conformité avec la modification actuelle de la Loi. Il dit s'inquiéter du pouvoir des propriétaires fonciers car ils peuvent obliger la population insulaire qui réside dans leurs territoires de voter suivant leurs choix sinon il dit appuyer tout de même la Loi.
9. M. KALSAKAU Steven, député d'Efate, considère que cette Loi abuse la Constitution et peut causer des problèmes. Il ajoute qu'elle contient des points faibles desquels le gouvernement doit considérer au plus vite. Il est de l'opinion que cette modification est juste une tactique du gouvernement pour permettre à la population insulaire résidant à Efate et Santo de voter dans les circonscriptions de Port-Vila et Luganville. Il déclare qu'on doit augmenter le nombre de sièges électoraux d'Efate et réduire celui de Port-Vila.
10. M. JIMMY Willie Tapangararua, ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Port-Vila, dit appuyer les principes de la Loi et déclare que ce n'est pas la Constitution mais une Loi qui prévoit qu'une personne est obligée de se faire inscrire à l'endroit où elle réside. Il ajoute que Santo et Efate sont mentionnés dans cette Loi comme régions rurales vu qu'il y a des territoires privés en bail et les propriétaires ont le droit de choisir leurs candidats. Il ajoute que cette modification permet aussi à la population insulaire de choisir l'endroit où elle peut voter, soit dans une zone urbaine, rurale ou dans son île d'origine.

11. M. KILMAN Sato, député de Malekula, dit ne pas apprécier cette modification et estime que l'augmentation sur les frais d'élection qui est de 100 000 vatu vient pour réduire le nombre de contestation. Il ajoute qu'il est important d'informatiser les cartes de votes pour éviter les mauvais votes lors des élections. Il est de l'opinion qu'il y a des mauvaises intentions derrière cette modification.
12. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur et député de Tanna, explique que tous les mois de janvier jusqu'à juin de chaque année, le bureau électoral entreprend l'inscription des nouveaux électeurs. Il ajoute que cette année 2008, dès que l'enregistrement sera complété et qu'on trouve qu'il y a une augmentation d'enregistrement d'électorat sur Santo et Efate alors le bureau électoral décidera de faire une recommandation auprès du Président. Il dit que ladite Loi est correcte car elle légalise la situation du vote dans la zone urbaine car auparavant les résidants de la zone rurale avait aussi le droit de voter dans la zone urbaine.
13. M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte, veut savoir la manière de lancer la déclaration d'une circonscription, la position du gouvernement sur les problèmes ayant rapports aux élections et les problèmes des votes par procuration. Il insiste sur le système informatique qui peut aider à identifier les doubles enregistrements.
14. M. SONG Keasipai, député de Tanna, remercie le gouvernement d'avoir considéré à légaliser les votes de la zone urbaine et rurale cependant il dit que cette modification encourage la practice des mauvaises enregistrements dans les autres endroits.
15. M. LINI Ham, Premier ministre, appuyé par M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, propose de suspendre la règle 46 du Règlement Intérieur pour que le Parlement reporte les **Motions Ecrites** de 16h00 à 17h00.
16. La motion est approuvée à l'unanimité.
17. M. SONG Keasipai ajoute que cette Loi exige un examen très attentif. Il veut savoir pourquoi les autres endroits (Teouma, Epule, Klem's Hill, Devil's Point) en dehors de la zone de Port-Vila ne sont pas mentionnés dans ce projet de Loi.
18. M. MOLISA Sela, député de Santo, déclare son intérêt en tant que député de Santo sur la région de BANBAN. Il dit que les résidants de la zone rurale votent dans la zone urbaine et c'est une initiative qui peut créer la tension chez les ethniques de Santo. Il souligne l'importance d'un vote à l'endroit où la personne réside et ajoute que l'Article 74 de la Constitution "*les règles coutumières*" doit être d'une explication très claire au bureau Electoral afin qu'il puisse prendre une décision sur les règles de vote.
19. M. NATUMAN Joe déclare que le gouvernement doit vraiment considérer les moyens d'améliorer le système électoral pour éviter les faux votes. Il ajoute que

les régions soulignées par M. SONG ne sont pas mentionnées dans ce projet de Loi car elles se localisent à des kilomètres de la capitale de Port-Vila. Il ajoute que les affaires de vote par procuration et obligation sont les devoirs de tout gouvernement à venir.

20. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est adoptée par 25 voix et 9 abstentions.

### **EXAMEN EN COMMISSION**

Article 1 « **Modifications** »

Modification 1 « **Article 1** »

21. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, veut avoir plus d'explication si l'expression " *île d'origine*" veut dire qu'une personne originaire d'une île résidant sur une autre île peut se faire inscrire sur la liste électorale du lieu où elle réside.

22. M. NATUMAN Joe, répond par l'affirmatif.

Modification 2 « **Paragraphe 9.1** »

23. M. NATUMAN Joe propose un amendement. (Texte joint en **Annexe 15**)
24. La motion est approuvée par 25 votes et 10 abstentions.
25. M. NATUMAN Joe propose un deuxième amendement. (Texte joint en **Annexe 16**)
26. La modification 2 telle qu'amendée est approuvée au vote.

Modification 3 « **Après l'article 9** »

27. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur, appuyé par M. NATAPEI Edward Nipake, vice-Premier ministre et ministre des Services d'Utilités publics, propose un amendement. (Texte joint en **Annexe 17**)
28. M. KALSAKAU Steven, député d'Efate, déclare que la Constitution prive la population de voter à l'endroit où elle réside comme on peut voir à l'article 5 de la Loi en modification. Il ajoute que cela est vraiment une discrétion de la part du Secrétaire du Bureau Electoral. Il demande alors les droits de ceux qui résident et travaillent dans les zones rurales mais qui exigent de voter dans la circonscription urbaine.

29. M. KILMAN Sato, député de Malekula, veut avoir des explications sur les nouvelles insertions de 9A “ *Inscription des personnes résidant dans les zones citées à l’Annexe 7, Titre 1*”, 9B, “ *Inscription des personnes résidant dans les zones citées à l’Annexe 7, Titre 2*”, 9C, “ *Inscription des personnes résidant dans les zones citées à l’Annexe 7, Titre 1 et Titre 2*” 9D, “ *Inscription des personnes dont l’île d’origine n’est pas Efate ni Santo*”. Il déclare qu’il y a des personnes qui vivent dans les zones urbaines mais préfèrent porter votes dans leurs îles d’origine. Il dit ne pas comprendre pourquoi les deux mots “ *not employed*” et “ *unemployed*” sont utilisés dans 9C, 1)a) alors qu’ils disent la même chose.
30. M. NATUMAN Joe explique que les personnes résidant à Efate et Santo et qui travaillent dans la zone de Port-Vila et Luganville ne peuvent pas voter dans leurs îles d’origine.
31. La modification 3 telle qu’amendée est approuvée au vote.
32. M. LINI Ham, Premier ministre et député de Pentecôte, appuyé par M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l’Opposition et député de Port-Vila, propose que le Parlement suspende les heures de séance de 14h00 du mercredi à 8h30 conformément à l’article 46 du Règlement Intérieur.
33. La motion est approuvée à l’unanimité.
34. **La séance est ajournée à 17h00.**



**PARLEMENT DE LA  
REPUBLICQUE DE VANUATU**

**HUITIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 2007**

**MERCREDI 19 DECEMBRE 2007**

**PRESIDENT:** M. AVOCK Sam. Dan, député de Paama

**PRESENT:** 40 députés

**ABSENT:** M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila  
M. HILTON Danstan, député de Banks/Torres  
M. ISAAC Judah, député de Tanna  
M. KALSAKAU Joshua T, député d’Efate  
M. KILMAN Sato, député de Malekula  
M. MALON Hopsmander, député de Malekula  
M. SAIMON Esmon, depute de Malekula  
M. SOPE Barak Mautamate, député d’Efate  
M. IATIKA Morkin Steven, député de Tanna  
M. TAMATA Noël, député de Pentecôte  
M. VOHOR Serge Rialuth, député de Santo  
M. WELLS Georges André, député de Luganville

**RETARD:**

1. La séance commence à 9h00.
2. M. TOSUL David, député de Pentecôte, dit la prière.

**PROJET DE LOI ELECTORALE No. DE 2007 (MODIFICATION)**

**EXAMEN EN COMMISSION** (Suite)

3. M. SONG Keasipai, député de Tanna, se réfère à la règle 42) du Règlement Intérieur et demande une explication claire sur l’article 23) “ *Ordre Hebdomadaire des travaux*” du Règlement Intérieur suite à la suspension du Règlement Intérieur conformément à la règle 46) qui a permis de changer l’heure

du mercredi qui était de 14h00 à 8h30 pour discuter des travaux du Parlement. Il veut savoir si cette séance sera considérée comme une séance unique.

4. Le Président, M. AVOCK Sam.Dan explique que cette séance n'est pas une séance unique. Il explique que le Parlement a suspendu le Règlement Intérieur car il y a encore d'autres affaires qu'il doit considérer.
5. Vu que les employés de la Télévision de Vanuatu ont mis du retard pour diffuser en direct la séance, le Président suspend la séance à 9h10 et reprend à 9h35.

Article 1 « **Modifications** »

6. La modification 3 telle qu'amendée est approuvée au vote.

Modification 4 « **Paragraphe 11.3)** »

7. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur et député de Tanna, propose un amendement. (Texte joint en **Annexe 18**)

8. La motion est approuvée par 24 voix et 10 abstentions.

9. La modification 4 telle qu'amendée est approuvée au vote.

Modification 5 « **Après l'alinéa 24.c)** »

10. M. NATUMAN Joe propose un amendement. (Texte joint **Annexe 19**)

11. La motion est approuvée par 24 voix et 10 abstentions.

Modification 4, « **Après l'alinéa 24 c)** »

12. M. MOLISA Sela, député de Santo, déclare, à son propre intérêt, en se référant à la Loi sur le Finance public et la Gestion économique et déclare qu'il est plus convenable qu'une personne intéressée à contester aux élections doit pouvoir régler en premier ses dettes avec les organismes publics avant de se lancer aux élections générales.

13. M. NATUMAN Joe explique que les dettes en question ne prennent pas en considérations les banques commerciales mais seulement les organismes publics.

14. La modification 4 telle qu'amendée est approuvée au vote.

Modification 6 « **Alinéa 25.1)c)** »

15. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur, propose un amendement. (Texte joint en **Annexe 20**).

16. La motion est approuvée par 21 voix et 10 abstentions.

Modification 5 « **Après l'alinéa 24 c)** »

17. M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte, veut savoir si le frais de 100,000vt est appliquée aussi aux élections Municipaux, Provinciaux et au Conseil National des Chefs.

18. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, demande si la Commission Electorale a augmenté les frais des élections de 50,000vt à 100,000vt suivant une décision venant du Ministre. Il estime que cette augmentation vient pour empêcher les personnes à contester aux élections et il ajoute que c'est une initiative qui abuse les principes des droits fondamentaux.

19. M. NATUMAN Joe explique que cette augmentation a été établie par la Commission Electorale même dû aux dépenses énormes que la Commission doit entreprendre lors des élections.

20. La modification 5 telle qu'amendée est approuvée au vote.

Modification 7 « **Après le paragraphe 25.2)** »

21. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur, propose un amendement. (Texte joint en **Annexe 21**)

22. La motion est approuvée par 25 voix et 10 abstentions.

Modification 6 « **Après le paragraphe 25.2)** »

23. M. SALWAI Charlot veut savoir si le formulaire de déclaration de candidature est originale ou une copie reproduite pour coûter 2000vt.

24. M. NATUMAN Joe répond que la déclaration de la candidature est originale car on n'accepte pas les copies dupliquées.

25. La modification 6 telle qu'amendée est approuvée au vote.

Modification 8 « **Après l'article 70** »

26. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur, propose un amendement. (Texte joint en **Annexe 22**)

27. La motion est approuvée par 25 votes et 10 abstentions.

28. La modification 7 telle qu'amendée est approuvée au vote.
29. M. NATUMAN Joe, ministre de l'Intérieur, propose un amendement. (Texte joint en **Annexe 23**)
30. La modification 7 est approuvée au vote.
31. M. KALSAKAU Steven, député d'Efate, s'inquiète au sujet des noms qu'on donne aux terres appartenant à Ifira et qui sont totalement différents aux noms existants. A son intérêt, il demande au Ministre responsable d'assurer que certains endroits qui ne sont pas mentionnés dans l'annexe soient vérifiés par le Chef de Ifira pour assurer que les noms sont proprement utilisés.
32. M. PIPITE Marcélino, député de Santo, indique le même propos que son collègue à propos de l'île de Santo. Il insiste que les noms traditionnels des endroits doivent être utilisées.
33. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, veut savoir pourquoi Erakor Bridge n'est pas enregistré sur l'annexe 7 vu que depuis, les résidents de cet endroit sont enregistrés à voter dans la zone urbaine de Port-Vila.
34. M. NATUMAN Joe remercie en premier les deux députés à propos des noms coutumiers des lieux et déclare qu'il fera en sorte que le bureau électoral utilise les noms corrects. Quant à la question du Chef de l'Opposition, il répond que la municipalité et l'électorat ne forme qu'un bloc pour éviter les désaccords avec la zone coutumière.
35. La modification 8 est approuvée au vote.
36. L'article 1 est approuvé au vote.
37. L'article 2 « **Entrée en vigueur** » est approuvé au vote.

### **DEUXIEME LECTURE**

38. M. NATUMAN Joe, ministre de l'intérieur, propose que le projet de Loi soit lu et approuvé une deuxième fois.
39. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée au vote.
40. M. VUTA Peter, Leader parlementaire, abroge la liste des projets de Loi restants.

41. Le Président AVOCK Sam Dan souhaite ses meilleurs vœux au Parlement, au Président de la République et au peuple de Vanuatu.
42. M. CARCASSES Moana Kalosil, Chef de l'Opposition, prend l'occasion de souhaiter ses vœux de Noël aux députés du Parlement et au peuple de la nation.
43. **La séance de la Deuxième session ordinaire de 2007 est close à 10h25.**